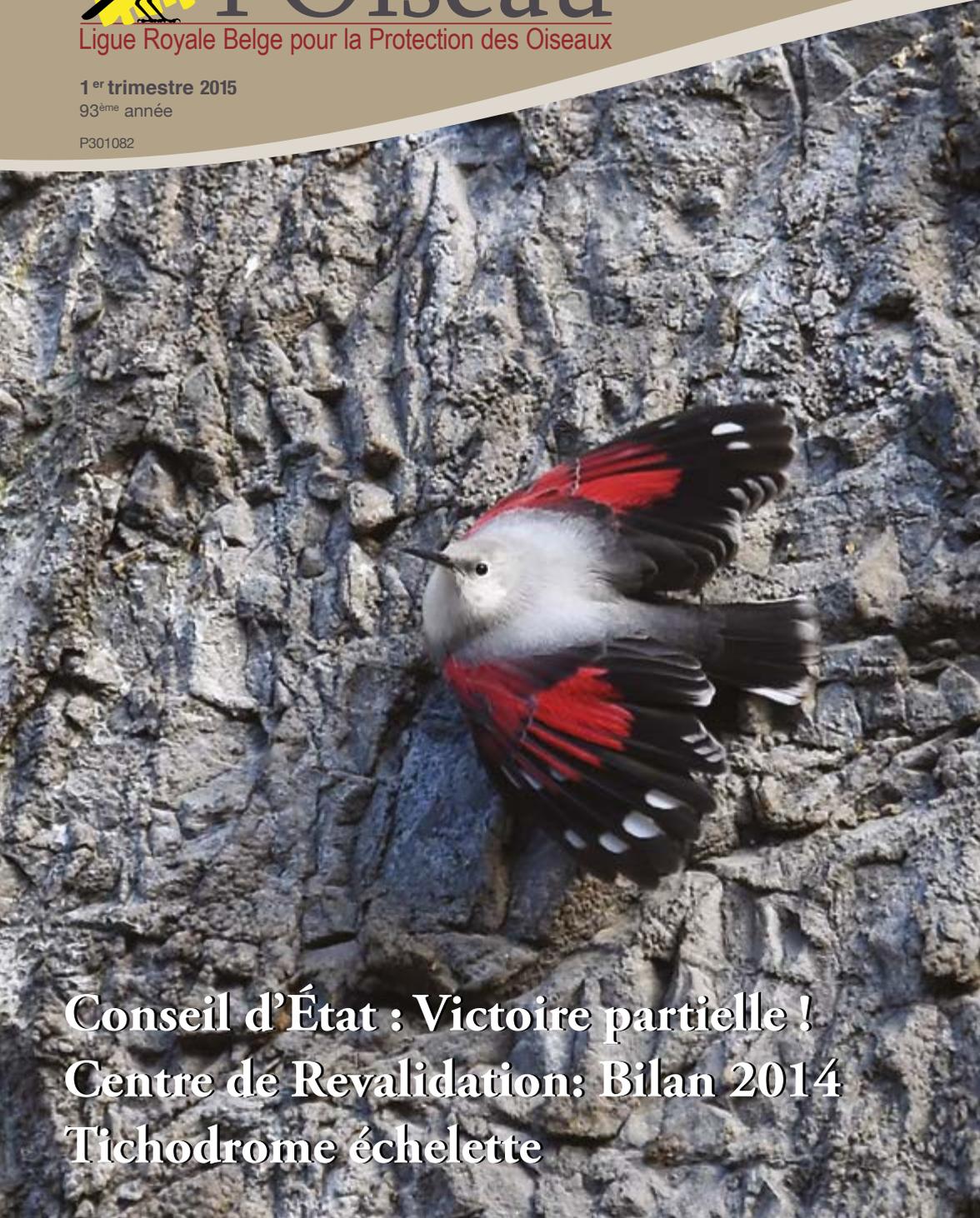


l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

1^{er} trimestre 2015
93^{ème} année

P301082



Conseil d'État : Victoire partielle !
Centre de Revalidation: Bilan 2014
Tichodrome échelette

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50 • **Fax :** 02 527 09 89
protection.oiseaux@birdprotection.be
www.protectiondesoiseaux.be

Cotisation annuelle

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

Membre adhérent : 20 €

Membre étranger : 26 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Tous les membres reçoivent gratuitement la revue l'Homme & l'Oiseau, 2% sur les séjours dans notre Centre Nature de Jalna et 10% sur les achats à notre boutique verte.

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAves)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 15 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE





Marc Fasol

carte d'identité

- **Nom commun :**
Tichodrome échelette.
- **Nom latin :** *Tichodroma muraria*.
- **Taille :** 17 cm.
- **Répartition :** Toute l'Europe.
- **Statut :** Strictement protégé.

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude
Beaumont, Ludivine Janssens.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Secrétariat : Nadine Peleman.

Photos : Marc Fasol, Dimitri Crickillon,
Frank Vassen, CPNB, Luciano 95,
JF Baterosse, Guillaume Boivin, Pierre
Bourguignon, Damien Hubaut, Henri
Vincent, Jean-Claude Beaumont,
Jean-François Sérot, Dominique
Arnhem, Wikipédia, Martin Harvey,
Robert Henno, Vildaphoto, Stephan
Peten, Eve Josse, Nadège pineau.

Corrections : Elise Lonchay,
Michel David, Isabelle André.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

**N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter :**
www.protectiondesoiseaux.be



LRBPO

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N°1 janvier • février • mars 2015 • 93^{ème} année

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
1922-2015 : 93 ANNÉES DE COMBATS	6
JE SUIS CHARLIE	9
LA CHASSE EN QUESTION	10
POUVOIRS PUBLICS ET NATURE	18
HOMME & OISEAU	22
NOTRE CENTRE NATURE	24
NOUVELLES DE NOS RÉSERVES	26
LU, VU, ET ENTENDU	29 & 43
OISEAUX DANS LE MONDE	30
TRAFIC	42
VIENT DE PARAÎTRE	45
L'OISEAU DE L'ANNÉE 2015	46
ORNITHOLOGIE	48
LA LIGUE EN ACTION	50
BIODIVERSITÉ	52
CONCOURS PHOTO	56
AGENDA	58
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	59

Editorial

La faute à qui...?



Les corvidés comme boucs émissaires de la perte de biodiversité de notre environnement.

Vous l'aurez constaté, le nombre d'espèces d'oiseaux observables autour de chez vous, dans votre quotidien, est en chute libre depuis quelques dizaines d'années. Bien sûr, quelques espèces de mésanges, le merle ou le ramier sont encore communs. Mais où sont donc passés les moineaux ou les hirondelles ? Où se cachent les autres oiseaux, communs autrefois, qu'ils soient granivores ou insectivores ?

Eh bien, il ne faut pas chercher très loin selon certains, c'est de la faute des corneilles et des pies, ces pilleurs de nids ! C'est tout comme pour la disparition du lapin ou de la per-

drix : c'est la faute aux « becs-crochus », selon les chasseurs. Comme c'est la faute du blaireau s'il y a des dégâts dans les champs de maïs. Et puis il y a encore les espèces exotiques invasives, la grande menace récemment identifiée pour la perte de notre biodiversité. Il faut les éradiquer, mais pourquoi ne pas commencer par interdire leur transport, leur vente et leur détention ?

Selon Vittorio Hösle (1), « *Le développement démographique, le réchauffement de l'atmosphère, l'augmentation du taux de produits chimiques toxiques dans l'eau, l'érosion des sols, l'amincissement de la couche d'ozone, la diminution des ressources alimentaires, l'amoindrissement de la biodiversité, tous ces phénomènes conduisent nécessairement à une situation qui sera porteuse de catastrophes écologiques* ».

Et si nous interrogeons nos propres comportements pour connaître le vrai coupable ?

A l'échelle de nos jardins et de nos campagnes, cette catastrophe est déjà arrivée. Mais, comme il est facile d'accuser les autres, par ignorance ou par intérêt !

Par ignorance, lorsque nous usons et abusons de pesticides et d'herbicides dans les jardins, tout en plaçant des nichoirs pour des oiseaux qui ne trouveront rien à manger au printemps.

Par intérêt, lorsque le blaireau est accusé par les chasseurs, à la place du sanglier, pour ne pas devoir payer les dégâts aux cultures. Ou encore parce que nos campagnes sont devenues les usines à ciel ouvert que sont les grandes monocultures, aux sols compactés, et dopées aux engrais chimiques afin d'accroître sans cesse leur rentabilité financière.

Et si, plutôt que d'accuser d'autres espèces animales, nous interrogeons nos propres comportements ? Mais oui, nous, les hommes, sommes à l'origine de ces déséquilibres dans la nature. C'est notre mode de vie, basé sur la croissance économique effrénée, qui en est la cause. Nos gouvernants n'ont d'ailleurs pas d'autre mot à la bouche pour mettre fin à la crise économique : il faut de la croissance afin de diminuer le chômage. Tout un chacun sera d'accord avec ces objectifs de hausse de l'emploi, mais pas de n'importe quelle façon. Si c'est la croissance de la consommation matérielle et de la production continue qui est visée, plutôt que le bien-être, alors non. En effet, cette croissance-là s'accompagne de la recherche du coût de production le plus bas possible, ce qui répond certes à la demande des consommateurs mais conduit inéluctablement, à terme, à la mécanisation, à la robotisation, à l'informatisation, à la délocalisation, au détriment de l'emploi local. Et en même temps, les ressources naturelles (énergie et minerais, l'eau, les sols, la biodiversité) sont exploitées sans vergogne, l'environnement est pollué, la déforestation de la planète se poursuit et le taux de CO2 contenu dans l'atmosphère ne baisse toujours pas.

Réfléchir à la place de l'homme dans la nature

Mais comment redresser la situation, car il ne s'agit évidemment pas de retourner vivre dans des grottes ! Sans doute faut-il revoir nos systèmes de valeurs en réfléchissant à la place de l'homme dans la nature afin de mieux justifier rationnellement nos actions individuelles et collectives. Cela doit commencer chez chacun d'entre nous.

Dans nos jardins, en diminuant la surface des pelouses (2), ces grandes monocultures vides de faune; en y laissant des coins de nature sauvage, en renonçant à l'usage des biocides et aussi en surveillant votre chat, ce petit félin grand prédateur !

Ou encore en achetant des aliments produits localement, en isolant nos maisons...

Et puis en cessant d'accuser les pies et les corneilles de banaliser l'avifaune. Ces espèces opportunistes ont au moins le mérite de s'adapter à nos environnements dégradés.

Emmanuel Verhegghen, Administrateur de la LRBPO.

(1) Vittorio Hösle, Philosophie de la crise écologique, Petite Bibliothèque Payot, 2011.

(2) Selon Natuurpunt, la surface des pelouses en Flandre égale celle des zones boisées.

Histoire et petites histoires de la Ligue... (LXXXIX)

1976 • 1^{ère} partie

Fin de la guerre du Viêt-Nam – Margaret Thatcher arrive au pouvoir – Les Khmers rouges triomphent au Cambodge – Mort de Franco – Guerre civile au Liban – Sakharov prix Nobel de la paix (55) (70)

Cette année est importante pour la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO-CCPO): un nouveau Président, Roger Arnhem, un nouveau siège social et une nouvelle revue, L'Homme et l'Oiseau.

Jean-Claude Beaumont

Avec en couverture le Cassenoix mou-cheté, ce premier numéro est déjà dans la ligne éditoriale que le Président veut lui donner : organe d'information et de combat. Cette première revue donne le ton et commence par un reportage sur le « *Massacre massif d'oiseaux à La Panne* » effectué par des chasseurs français ; suivi d'un article sur la chasse crépusculaire aux canards, interdite en Flandre et autorisée en Wallonie ; puis sur la chasse aux gibiers d'eau et enfin sur les conseils cynégétiques. En supplément : un encart de la Hulotte sur ... la chasse « sportive » (282). Parallèlement, la Ligue édite la même revue en néerlandais intitulée « *Mens en Vogel* », dont le contenu est légèrement différent (283).

Ce premier numéro déclencha la colère du comte Léon Lippens, fondateur des RNOB*, au sujet de la destruction des Etourneaux et de la chasse crépusculaire. Mais aussi d'Edgard
* RNOB : Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique.

Kesteloot et d'Harold de Smet de Nayer successivement Président et ancien Président des RNOB. Harold de Smet de Nayer (1905 - 1980) était le neveu de la Marquise Antonia de Pierre, née de Smet de Nayer, présidente-fondatrice de la Ligue. Réponse de Roger Arnhem : « *Je n'ai fait que mettre les choses au point après la parution des monstruosité écologiques et ornithologiques sorties de la plume de L. Lippens* ». (Lettre à E. Kesteloot du 29 juin)

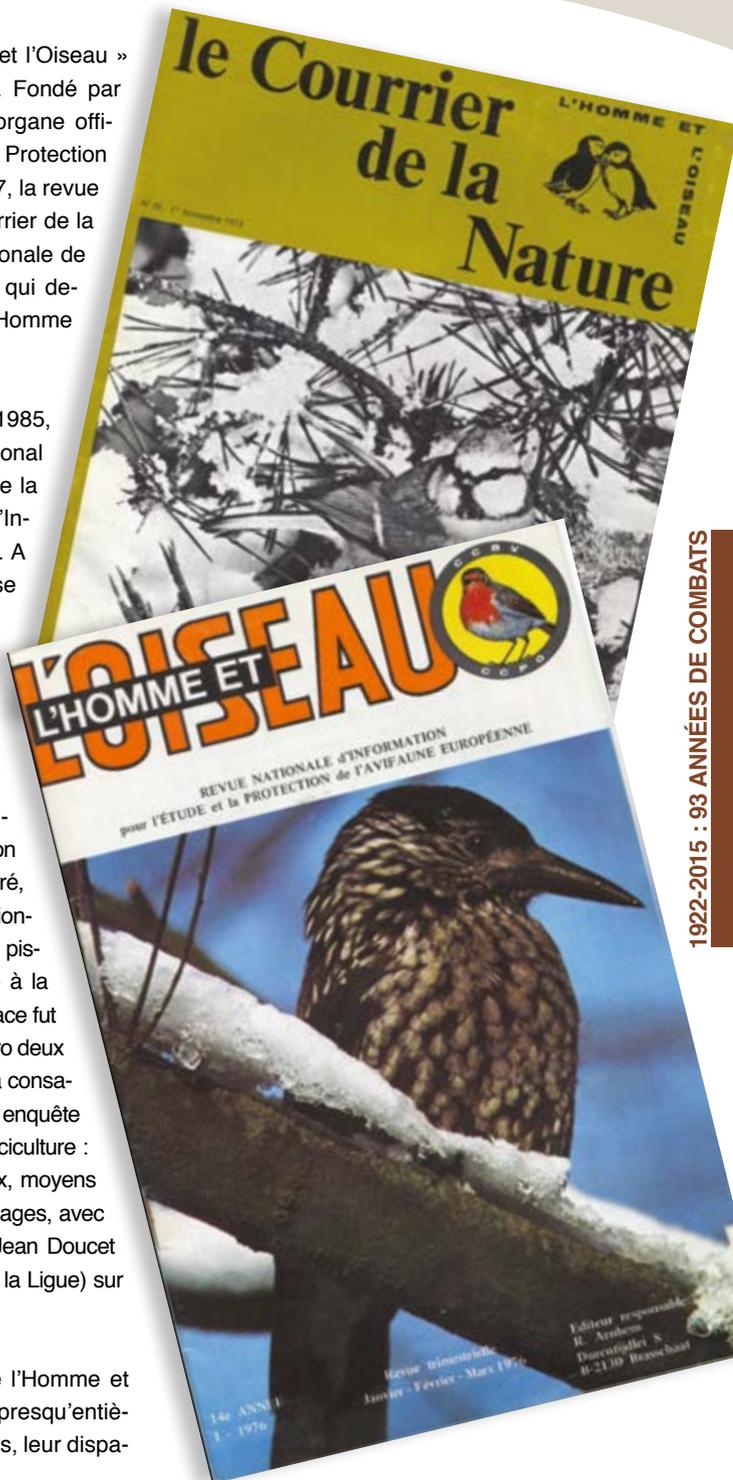
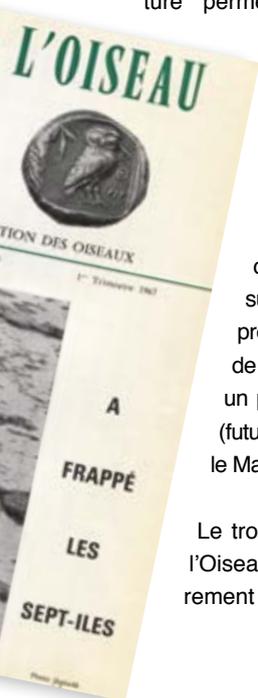


Le bulletin trimestriel « L'Homme et l'Oiseau » existait déjà en France, en 1965. Fondé par le colonel Philippe Milon, il est l'organe officiel de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (LPO). (284). En 1967, la revue de la LPO fusionnera avec le Courrier de la Nature (Bulletin de la Société Nationale de protection de la Nature - France) qui devient « Le Courrier de la Nature, l'Homme et l'Oiseau » jusqu'en 1977 (285).

Retour des choses, de 1979 à 1985, notre « L'Homme et l'Oiseau » national deviendra l'organe d'information de la LPO France, ainsi que du Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR). A partir de 1986, la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux va lancer « l'Oiseau Magazine » qui existe toujours.

Une affaire monopolisera la Ligue tout au long de cette année : l'autorisation du ministre de l'Agriculture permettant la destruction du Héron cendré, par des fonctionnaires, près des piscicultures. Grâce à la LBPO, cette menace fut déjouée. Le numéro deux de notre revue sera consacré en partie à une enquête sur l'oiseau et la pisciculture : prédation des oiseaux, moyens de protection des élevages, avec un premier article de Jean Doucet (futur administrateur de la Ligue) sur le Martin pêcheur (286).

Le troisième numéro de l'Homme et l'Oiseau sera consacré presque entièrement aux zones humides, leur dispa-



1922-2015 : 93 ANNÉES DE COMBATS

Celles qui firent la Ligue...

Madame Georgette Arnhem-Wouters

(1925 - 2015)

• Elle fut l'assistante-secrétaire-épouse du Président du Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux (CC-PO-CCBV) dès 1962. Elle en assura la permanence téléphonique jusqu'en 1973 (273).

• Elle est à l'origine de la diffusion, chaque année, de cartes de vœux au profit du CCPO puis de la LBPO. Des dizaines de milliers d'exemplaires dont elle assura l'envoi, après étiquetage et affranchissement.

• En 1969, elle confectionna des porte-clefs à vendre à l'occasion de l'Année Européenne de la Nature.

• Administratrice de la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux de 1986 à 2003, elle



Georgette Arnhem (à droite) lors d'une manifestation contre la tenderie à Anvers en octobre 1967. (Archives LRBPO)

collabora bénévolement et avec assiduité aux très nombreuses manifestations, stands et expositions partout en Belgique.

« Sans sa précieuse collaboration, la protection des oiseaux n'aurait pas pu évoluer comme cela fut le cas ».



rition, l'apolitique de l'eau, les dangers de l'hydraulique agricole, la disparition et la pollution des mares (287).

La quatrième revue sera consacrée à la chasse, à la tenderie, au trafic de la faune sauvage et à la protection des carnivores sauvages (Belettes, Renards, Chats sauvages et compagnie) dans un article du tout jeune licencié en Sciences zoologiques : Roland M. Libois. ●

◀ Le siège social de la Ligue quitte Jette pour s'installer à Brasschaat au 8, Durentijdele, domicile du Président Arnhem (photo prise en 1998) (273).

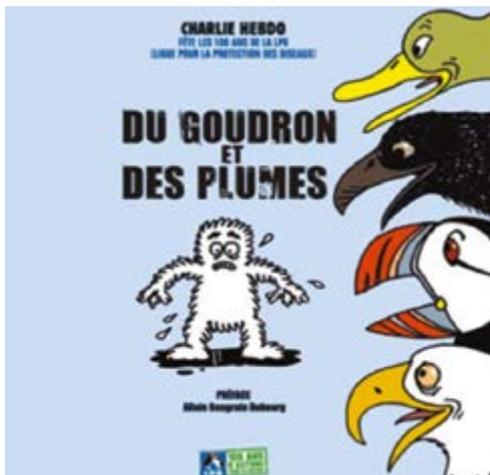
Liberté d'expression

On peut être d'accord avec le journal satirique Charlie Hebdo, ou ne pas être d'accord ; une chose est sûre, on est pour la liberté d'expression. Dans une moindre mesure, et sans être extrémiste, dans l'Homme & l'Oiseau, nous écrivons ce que nous pensons dans le domaine qui nous tient particulièrement à cœur : la protection de notre environnement et le respect de la faune sauvage.

Pour en revenir à Charlie Hebdo, ce journal a toujours été engagé en faveur de la protection des oiseaux et des animaux. Chaque semaine, une rubrique y était consacrée.



Allain Bougrain Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO - France), écrivait le soir même des attentats du 7 janvier : « *Bien plus que des alliés des causes que nous défendons, vous étiez des amis exigeants et critiques. Charb, Cabu, Luz et tous les autres, vous nous avez accompagnés sans relâche lors du centenaire de la LPO grâce au dévouement constant de Luce Lapin. Le livre « Du goudron et des plumes» est né de cette communion. »*



Dans le quotidien Sud-Ouest, le dessinateur Riss précise que son journal a toujours été proche de la cause des animaux. Il ajoute : « *Nous avons souvent utilisé les oiseaux dans nos dessins. Soit pour parler de la condition animale, soit pour les utiliser comme élément graphique ou comme métaphore, pour évoquer un sujet, un personnage. C'est intéressant car, de la poule à la cigogne en passant par le corbeau, il y a tellement d'espèces d'oiseaux, de formes et de couleurs différentes, que c'est marrant à croquer. Un oiseau, c'est toujours beau à dessiner.* » ●

Dérogations et politique du laisser-faire !

Michel David

Une victoire partielle !

Le 11 décembre dernier, par son arrêt n° 229.527, le Conseil d'Etat vient, enfin, d'émettre son jugement sur notre recours du 20 juillet 2011 contestant l'arrêté de la Région wallonne sur les périodes d'ouverture de la chasse de 2011 à 2016. Le recours visait, principalement, le non respect de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Cette Directive ne permet pas de chasser durant les périodes : pré-nuptiale (migration printanière) et de dépendance (reproduction), qui varient selon les espèces.

Notre recours concernait :

• le Canard colvert, chassé du 15 août au 31 janvier, bien que, en août, il est encore fréquent de rencontrer des canetons ;

• la Bernache du Canada, chassée du 1^{er} août au 15 mars, soit en pleine période pré-nuptiale. Tandis que, en France, le Conseil d'Etat a fait droit à notre consoeur la L.P.O. (Ligue Française pour la Protection des Oiseaux) qui contestait l'allongement de la chasse aux oies jusqu'aux 10 premiers jours de février ;

• le Pigeon ramier, du 15 août au 28 ou 29 février était, lui, chassé en période pré-nuptiale et en période de dépendance des jeunes, la repro-



Pigeon ramier.

Dimitri Crickillon

duction de cette espèce s'étendant jusqu'en septembre-octobre.

De cette partie de notre recours, le Conseil d'Etat n'a admis que les dépassements concernant le Pigeon ramier. La chasse de cette espèce n'est donc plus autorisée depuis l'arrêt du 11 décembre 2014.

Des dérogations à gogo !

Il est cependant permis de déroger à l'application de la Directive oiseaux pour la prévention des dommages importants aux cultures. Encore faut-il prouver qu'il ne soit possible de préserver les cultures autrement. D'un courrier de l'Inspecteur général du Département Nature & Forêts (D.N.F.), des autorisations peuvent être accordées dès le 1^{er} mars pour les cultures de lin, de féveroles, de pois, de chicorées et de choux, et dès le 1^{er} avril pour les cultures de tournesols et de lupins. Pour le colza d'hiver ou de printemps, comme pour le pois d'hiver, la période de destruction couvre quasi toute la saison culturale allant du 15 août au 30 juin.

Les dégâts sont fréquents pour le colza, les féveroles et le pois, principalement à la levée et au démarrage de la culture. Les colzas, ainsi que les féveroles et pois, représentent respectivement 2,9% et 0,3% des terres arables, et seulement 1,6 et 0,1% de la surface agricole utile. Le lin représente moins de 1% de ces superficies. Les surfaces sur lesquelles on peut détruire sont donc assez limitées.

En moyenne, 550 autorisations de destruction sont accordées chaque année par les directions du D.N.F., essentiellement par celle de Mons et un peu de Liège et de Namur.

La politique du laisser-faire !

Etonné de voir que, malgré l'arrêt du Conseil d'Etat, un groupe de chasseurs, dont une des



voitures est munie d'une plaque d'immatriculation française, continue l'affût aux Pigeons ramiers près de notre réserve naturelle de Deux-Acren. Nous avons interrogé la Direction du D.N.F. à Mons qui nous a répondu qu'une autorisation de destruction a bien été délivrée à M... ainsi qu'à plusieurs autres chasseurs dans le courant du mois de juillet 2014.

L'Inspecteur général nous avait informés de la possibilité de déroger à l'application de la Directive oiseaux pour la prévention des dommages importants aux cultures. Mais ici, en février 2015, il n'y a aucun semis à préserver, rien que des tournesols abandonnés. A l'évidence, il s'agit d'une culture destinée à la chasse, sans rapport avec une agriculture vivrière.

Cependant, Monsieur le Directeur BAUWENS, à qui nous avons transmis des photos de ce champ, considère cette situation légale et que, en conséquence, une verbalisation serait vaine. Ce cas de Deux-Acren n'est certainement pas unique. Combien sont-ils dans les 550 autorisations annuelles ?

Il nous est confié, discrètement, que l'Administration a bien conscience des irrégularités, mais qu'elle est contrainte de se plier à la politique du laisser-faire que lui impose un ministre très pressé à satisfaire les demandes des destructeurs, qu'elles soient ou non justifiées. ●

Sauver la Perdrix grise et la Sarcelle d'hiver !

Quelles que soient les difficultés pour aboutir, nous sommes déterminés.

Nous ne pouvons admettre que le sort d'espèces en danger de disparaître soit attribué aux chasseurs. Sinon, ce serait confier au loup la garde des moutons.

Michel David

Selon la Région wallonne, la chasse à la Perdrix grise est réservée aux conseils cynégétiques (associations de chasseurs) qui doivent améliorer la gestion cynégétique en vue de contribuer à un relèvement du niveau de la population de cette espèce et à une amélioration de son milieu de vie. Le Conseil d'Etat estime que notre recours ne démontre pas que cette décision de la Région ne compenserait pas les dégâts, opérés sur la population de Perdrix, liés à la pression cynégétique. Pour rejeter notre demande de protection, le Conseil d'Etat se réfère aussi

à un article de membres de l'A.S.B.L. Faune et Biotopes selon lequel l'interdiction de la chasse à la Perdrix grise « *pourrait entraîner des effets totalement contraires à ceux escomptés, qu'elle entraînerait le risque d'un désintérêt du monde de la chasse pour l'espèce avec, en corollaire, une diminution des efforts de gestion en sa faveur* ».

Ainsi, les supputations de cette association du monde de la chasse priment dans les commentaires du Conseil d'Etat. Bien que soit reconnue



Perdrix grise.



Tableau de chasse Perdrix grises en France.



Sarcelle d'hiver.



Tableau de chasse Sarcelles d'hiver en Roumanie.

l'importance de la chasse dans la raréfaction de la Perdrix (les chasseurs aiment réaliser d'importants tableaux).

Le milieu de vie de la Perdrix étant essentiellement agricole, dire qu'une amélioration de ce milieu par les chasseurs peut compenser leurs prélèvements n'est pas réaliste. D'autant qu'une modification de la loi sur le bail à ferme, permettant d'imposer aux cultivateurs des mesures environnementales suffisantes, ne semble pas près de se réaliser. Déjà qu'en Natura 2000, dont les mesures de protection ne couvrent qu'une faible partie des zones agricoles, les parcelles à contraintes fortes doivent être réduites lorsqu'elles atteignent 20% par exploitation.

Concernant le sort de la Sarcelle d'hiver, dont la petite population wallonne est en grand danger d'extinction, le Conseil d'Etat se rapporte également aux conclusions de l'avocat-chasseur de la Région wallonne. Ses conclusions se développent simplement en considérant que, l'es-

pèce étant migratrice, il y a lieu de tenir compte de toute la population européenne, estimée entre 920.000 et 1.200.000 couples, dans laquelle les prélèvements par nos chasseurs sont jugés insignifiants. Autrement dit, la situation critique de nos Sarcelles wallonnes ne préoccupe pas la Région. Les chasseurs peuvent tranquillement en assurer l'extinction.

Considérant que les motivations données par la Région wallonne ne sont étayées par aucune étude scientifique prouvant qu'ouvrir la chasse à des espèces vulnérables répond au principe de précaution et, devant le refus du Conseil d'Etat, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ne capitule pas. Elle va déposer une question préjudicielle à la Cour de Justice à propos du respect de l'article 7.1 de la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages. ●



PÉTITION PERDRIX GRISE

Notre campagne concernant la protection de la perdrix grise lancée en juillet rencontre un franc succès.

**A ce jour, nous avons récolté plus de
9900 SIGNATURES**

Nous pouvons encore faire mieux ! Vous pouvez encore faire mieux !

SIGNEZ NOTRE PÉTITION



Elle se poursuit encore plusieurs mois. Vous pouvez télécharger le formulaire papier via notre site www.protectiondesoiseaux.be ou vous pouvez contacter notre secrétariat au **02 521 28 50**. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer les formulaires.

N'attendons plus, réagissons, c'est le seul moyen de faire bouger les choses...

Les chasseurs, ces hors-la-loi... !

« Lorsque la mise à mort sans anesthésie ou étourdissement d'un vertébré est tolérée dans le cadre de la pratique de la chasse..., la mise à mort peut seulement être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal. » (Chapitre VI, article 15 de la loi du 14 août 1986 sur le Bien-être animal.)

Michel David

« ...par la méthode la plus sélective... » dit la Loi.

La méthode la plus sélective est, sans conteste, l'affût à partir d'un mirador qui permet d'observer attentivement les animaux avant d'effectuer un tir très précis.

En battue, le tir sur des animaux fuyant les chiens et les rabatteurs ne saurait être sélectif, surtout lorsque les bêtes se précipitent groupées en un troupeau.

« ...par la méthode la moins douloureuse pour l'animal. »

Par l'affût, généralement une seule balle suffit à tuer très rapidement l'animal sélectionné.



Par battue, est comptée une moyenne de 7 à 8 balles par bête obtenue. Des balles qui blessent plus qu'elles ne tuent sur le coup. C'est pourquoi, après la chasse en battue, il est fait appel à des chiens dits de sang, qui sont dressés spécialement pour la recherche des animaux blessés. Mais cette recherche n'aboutit pas toujours à retrouver l'animal et à pouvoir abréger les souffrances qu'il endure. A l'exemple de cette biche, retrouvée morte de faim des semaines plus tard, parce qu'elle avait eu la mâchoire brisée.

Cette pratique de chasse en battue ressemble fort à l'organisation des combats d'animaux qu'interdit également la loi. Elle engendre bien des souffrances causées par les chiens qui, dans l'ardeur de la traque, assaillent les animaux les plus faibles, surtout les jeunes sans défense. D'autre part, les chiens eux-mêmes subissent aussi d'importantes blessures lors de leurs confrontations avec des sangliers adultes. En bref, en choisissant la battue plutôt que l'affût, **le chasseur se livre intentionnellement à de la maltraitance animale.**

Et il y a encore les souffrances collatérales, telles le froid et la faim qu'allait subir ce jeune

Lettres au Roi

Informés de ce que notre nouveau souverain participe à des chasses en battue, nous lui avons adressé la lettre suivante dont nous n'avons eu de réponse.

Bruxelles, le 18 novembre 2014.

*A sa Majesté le Roi Philippe,
Palais royal
1000 Bruxelles.*

Sire,

De personnes dignes de foi, nous sommes informés de ce que vous participez à des chasses en battue. Cela nous attriste profondément que notre Roi s'adonne à cette forme de chasse. Vous n'êtes pas sans savoir que le tir sur des animaux en mouvement engendre souvent des blessures. Il en résulte des souffrances très longues lorsque les animaux atteints ne peuvent être trouvés rapidement.

La cruauté de ces battues à cor et à cri n'est pas moindre que celle des combats de coqs et des tirs aux pigeons vivants, pratiques heureusement désormais interdites.

Des marchands de bestiaux ont été sévèrement punis pour avoir frappé des bêtes domestiques au marché de Ciney. Pourquoi en est-il autrement envers ceux qui infligent des souffrances aux animaux de la nature ?

Notre Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux serait très heureuse de ce que notre nouveau Souverain soit un exemple de respect envers la Nature.

Nous vous remercions, Sire, de votre bonne attention à notre espoir et vous prions d'agréer l'expression de notre profond respect.

*Le Président,
(s) Jean-Claude BEAUMONT*

Notre ancien administrateur Jean DOUCET nous a fait parvenir amicalement la lettre que, de son côté, il a adressée au Souverain et qu'il nous autorise de publier.

Clermont, le 7 janvier 2015.

*Au roi Philippe
Palais royal
1000 Bruxelles.*

Monsieur,

J'ai appris que vous, roi Philippe, vous vous livrez au tir d'un nombre appréciable de Cerfs sur vos propriétés en Wallonie.

Il n'y a, à mon avis, aucune attitude majestueuse en cette option. Je vous prie, dès lors, de considérer mon courrier comme une vive désapprobation de votre approche de la Nature. Je ne vois pas quelle dignité il y a à participer à des mises à mort délibérées et à accepter le risque de souffrances provoquées aux animaux chassés.

J'aurais préféré, qu'en mon pays, au 21^e siècle, le souverain s'écarte des pratiques moyennageuses à l'opposé de celui d'Espagne, qui est accusé d'être allé tuer un Eléphant. Je vous présente mes salutations.

(s) Jean DOUCET

Quelqu'un qui s'est habitué à considérer la vie de n'importe quelle créature vivante comme sans valeur, finit par penser qu'une vie humaine ne vaut rien.

(Albert Schweitzer)



marcassin esseulé s'il n'avait été découvert à l'issue d'une battue et apporté par un des chasseurs le 29 novembre dernier au centre de revalidation d'Anderlecht.

Dans certains territoires, qualifiés « point noir » en raison de leur surpopulation en sangliers, on trouve en forêt des parcelles de maïs clôturées. La barrière en est ouverte pour laisser pénétrer les animaux, attirés par les épis aux grains succulents, puis refermée pour les emprisonner jusqu'à l'ouverture de la chasse. Cette pratique, qui consiste à tirer sur des bêtes qui se précipitent apeurées à la porte de sortie, est une mascarade de chasse.

Les chasseurs trichent aussi avec la loi sur le Bien-être lorsqu'ils libèrent dans la nature, par

centaines de milliers, des animaux d'élevage, pour se donner le plaisir de les massacrer ensuite au moyen de cartouches remplies de billes de plomb, munitions à fragmentation qui, en se dispersant, infligent également d'inutiles souffrances. Ces lâchers se passent fréquemment, bien que ce ne soit permis, au moment même ou juste avant la partie de massacre, faussement appelée chasse. Aucune espèce, née et élevée en captivité, ne justifie d'être mise dans la nature pour y être ensuite maltraitée de cette manière ignoble.

Et que ces hors-la-loi de chasseurs cessent de faire croire que leurs pratiques, qui ne respectent pas la loi sur le Bien-être, sont nécessaires pour la gestion de la faune sauvage. Depuis 20 ans, dans le territoire communal de Bütgenbach, seule la chasse à l'affût a été admise. Cet exemple, relaté dans le n° 4/2011 de notre revue l'Homme & l'Oiseau, montre que cette pratique, conforme à l'article 15 de la loi sur le Bien-être animal, est aussi la plus efficace pour obtenir un bon rapport entre les populations de cervidés et de sangliers et la régénération naturelle de toutes les essences forestières.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Wallonie est compétente en matière de Bien-être animal. Les animaux wallons sont donc, à présent, représentés par le ministre de l'Environnement Carlo DI ANTONIO (cdH). Selon le ministre, la négligence ou la maltraitance d'animaux doivent être condamnées « **avec la plus grande fermeté** ».

Le Ministre du Bien-être animal aura de l'occupation, avec son collègue compétent en matière de chasse, pour obtenir des chasseurs le respect de la loi sur le Bien-être animal (de tous les animaux, ceux de la Nature y compris), pour mettre fin aux battues à cor et à cri et aux lâchers d'animaux nés et élevés en captivité. ●

Fléaux planants ?

Sous le titre « *En Wallonie, ça ne plane pas trop pour les corvidés* », le journal *Le Soir* annonce qu'en l'année 2013, 49.836 corneilles et 25.620 pies ont fait l'objet d'un arrêté de destruction octroyé par l'Administration wallonne dont, selon un ornithologue, « *L'immense majorité des demandes vient du milieu de la chasse, et principalement de la chasse au petit gibier où règne une haine atavique du corvidé* ».

Michel David

L'acte d'accusation : « *Vol d'oeufs et destruction de jeunes oiseaux ou de jeunes mammifères, concurrence aux rapaces, destruction des semis de maïs, de céréales, dégradations aux baies vitrées ou aux jointures des habitations et un véritable boucan lors de rassemblements au crépuscule.* »

Répondant aux députés qui demandaient que s'abatte encore plus sévèrement le glaive de la justice, le ministre wallon de l'Agriculture, René COLLIN (CDH), en qualifiant les corvidés de fléaux planants, a indiqué qu'il songeait à des « *mesures complémentaires pour faciliter la régularisation de ces espèces* » et entendait « *simplifier l'octroi des dérogations* ».

Que voilà une affaire étrangement menée ! Pourquoi ces 75.456 condamnées à mort n'ont-elles pas eu droit à l'avocat de la défense que constitue le Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature ?

Pourquoi ces oiseaux ne peuvent-ils avoir de témoins à décharge ?

Parce qu'aux yeux du juge suprême, ministre de la Chasse, de l'Agriculture, mais aussi de la conservation de la Nature, les accusations émises par des chasseurs ne peuvent être contestées ?

Non seulement les déclarations des chasseurs sont admises sans contradictions mais, en plus,

l'exécution des condamnations est laissée à leurs accusateurs, avec toutes les dérives que l'on peut imaginer. Autrefois, pour satisfaire une autre forme de chasse dénommée réapprovisionnement, le ministre condamnait à la détention à vie, chaque année, quelque 31.000 petits oiseaux qualifiés « de cage ». Malgré une réglementation très précise, imposant le placement de bagues et la tenue de registres pour en garantir le contrôle, il était avéré que nombre de captureurs prélevaient plus de dix fois ce qui leur était permis.

Est-il vérifié que, suivant leur haine atavique des corvidés, les chasseurs ou leurs gardes n'exagèrent de même lors des prélèvements ?

Les méfaits reprochés aux pies et aux corneilles justifient-ils cette condamnation extrême : la mort !

① Vol d'oeufs et destruction de jeunes oiseaux ou de jeunes mammifères

Dans les bulletins de l'Institut Royal des Sciences Naturelles, nous relevons que des analyses effectuées sur une vaste échelle ont montré que la nourriture de la Corneille noire comprend en moyenne 42,4% de substances



animales et le restant de matières d'origine végétale. La nourriture animale se compose principalement d'insectes (vers blancs, taupes-grillons, larves du taupin des moissons et de la tipule, coléoptères de tous genres, chenilles), d'araignées, de limaces, de vers de terre et de cloportes ; de campagnols, d'œufs d'oiseaux et d'oiseaux jeunes, malades ou affaiblis, de lapereaux, de levrauts et de poissons. Enfin, la corneille ne dédaigne pas les charognes, les intestins de gibier éventré et les déchets d'abattage.

Le régime de la Pie est assez semblable. Elle est juste un peu plus portée sur les substances animales, 58,8%, pour 41,2% de substances végétales.

Mais, il s'agit là de relevés d'analyses stomacales qui n'indiquent pas dans quelles proportions interviennent dans l'alimentation les

espèces qui intéressent les chasseurs. Les analyses ne peuvent distinguer non plus si les œufs, poussins et autres jeunes ingurgités étaient viables. Les intempéries printanières sont souvent responsables d'abandons de nids et d'une mortalité importante des jeunes. En plus de leur utilité principale d'insectivores, les corvidés font essentiellement un travail « d'éboueur ».

② Concurrence aux rapaces

Dans le régime alimentaire des corvidés, la véritable prédation qui leur est reprochée est faible. Elle se résume principalement au prélèvement d'œufs abandonnés ou mal dissimulés et à la capture de jeunes esseulés, souvent parce que faibles et ayant peu de chance de survivre dans la nature. Normalement, les corvidés n'osent approcher les petits d'adultes déterminés à défendre leur progéniture. Par contre, ce



Pierre Bourguignon

Buse mangeant une corneille.

qu'ignorent ou feignent d'ignorer les chasseurs, c'est l'importance que représentent les corvidés dans l'alimentation des rapaces, notamment dans celle de l'Autour, du Faucon pèlerin et surtout du Grand-duc dont les aires recèlent souvent en abondance des plumes de Corneilles, de Pies et de Corbeaux freux.

En détruisant des Corneilles et des Pies, les chasseurs contraignent les rapaces à chercher d'autres proies et, en conséquence, à accentuer leur prédation sur les Perdrix, Faisans, Canards, ... et Lièvres. Ce qui va manifestement à l'encontre du but qu'ils recherchent.

Il est insensé de vouloir « faciliter la régularisation », que promet le ministre, quand le résultat de la tuerie conduira, à l'évidence, à une dérégulation néfaste à la pyramide des espèces dans la région concernée.

③ Destruction des semis de maïs, de céréales

L'agriculture n'en est plus au temps des semis à la volée. Les semoirs modernes effectuent le travail à la profondeur nécessaire, avec des graines de plus en plus enrobées de substances chimiques qui les rendent toxiques. Les cultivateurs doivent d'ailleurs veiller à un bon re-

couvrement de ces graines dangereuses pour la faune des champs.

Il est difficile de croire, ici aussi, au bien-fondé d'une accusation de sérieux dommages de la part des corvidés.

④ Dégradations aux baies vitrées ou aux jointures des habitations et un véritable boucan lors de rassemblements au crépuscule

Ces dernières accusations ne représentent probablement que des cas isolés et auxquels il est certainement possible de remédier sans devoir recourir à la solution extrême.

Finalement, la condamnation à mort qui touche principalement les Corneilles et les Pies, et dont le ministre René COLLIN veut simplifier encore plus l'octroi, est une extorsion envers la nature destinée à satisfaire quelques chasseurs qui ne conçoivent la protection de la Nature que débarrassée de toute espèce susceptible, à leurs yeux, de porter une atteinte, si minime soit-elle, au petit gibier dont ils se considèrent les propriétaires. ●



Legs en duo, une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée comme la Ligue qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.



Corentin Rousseau

(Directeur de la LRBPO - Administrateur Jeunes & Nature - Biologiste)

Vous présente :

Le Tichodrome

Le Tichodrome échelette est une espèce mythique, vivant sur les grandes falaises des hauts massifs d'Europe et d'Asie. On ne le rencontre pas souvent. Pour voir cet oiseau, il faut le mériter !

Ma première rencontre avec cette espèce reste un superbe souvenir. C'était au printemps, je revenais d'une expédition dans l'est géorgien, à la frontière avec l'Azerbaïdjan, visant à recenser le nombre de couples d'Aigles impériaux. Avant de revenir en Belgique, nous avons passé quelques jours à Kazbegi dans les hautes montagnes du Caucase. C'est là, dans la vallée, que j'ai pu observer pour la première fois cette espèce magnifique. Seules les vallées étaient dégagées de la neige ; les premiers Tichodromes de retour de leur zone d'hivernage s'y tenaient donc. Après une heure de recherche, j'ai pu en observer quatre différents. Ils furent assez faciles à localiser car occupant de petites falaises. Je pouvais les observer à une dizaine de mètres, un spectacle magnifique ! De plus, d'autres espèces originales et colorées étaient aussi présentes dans la zone : le Rouge-queue de Guldentadt et le Roselin tacheté !

Le Tichodrome échelette se nourrit et se reproduit sur les falaises. Proches de chez nous, quelques couples se rencontrent dans le Jura, mais le bastion de la population ouest-européenne se reproduit dans les Alpes. Les oiseaux de ces massifs passent l'hiver à plus basse altitude, surtout au sud, mais certains hivernent aussi dans les Vos-

ges et dans le Massif Central. Lors de cette dispersion, certains individus arrivent plus loin que leurs zones habituelles d'hivernage. Éloignés des massifs montagneux, ces oiseaux peuvent alors se nourrir sur des bâtiments ou sur des barrages. Par exemple, des individus ont déjà été observés plusieurs fois à Paris, sur la cathédrale Notre-Dame notamment.

En novembre 2014, un groupe de jeunes ornithos wallons s'était fixé comme objectif de parcourir les parois rocheuses belges afin d'y trouver ce trésor, gris, noir et rouge, le Tichodrome échelette, une grande rareté en Belgique. Cette espèce n'a été observée que 4 fois depuis 2000. Le 30 décembre, en fin de journée, c'est bingo ! Charlotte Mathelart et Robin Gailly trouvent un Tichodrome sur un des murs de la citadelle de Dinant après plus de 26 heures de recherche cumulées.

Les falaises belges sont très peu prospectées par les ornithologues. Certains y cherchent le Grand-duc ou le Faucon pèlerin, mais rarement en hiver quand le Tichodrome pourrait être présent. Une recherche plus intense pourrait mettre en évidence un hivernage très rare mais régulier de l'espèce. ●



CARTE D'IDENTITÉ

Tichodrome échelette

Nom latin : *Tichodroma muraria*

Taille : 17 cm

Cri : Le chant est très flûté, sonore et mélodieux. Il consiste en un sifflement clair et montant tui-tih ou trui-tih.

Plumage : Le Tichodrome échelette est un passereau de petite taille aux ailes arrondies, rappelant même un papillon dans certaines de ses attitudes et ses coloris. Le bec long et fin est incurvé vers le bas, la tête et le dos sont gris clair, et les couvertures alaires sont rouge carmin. Durant la période de reproduction, le mâle a la gorge noire. Cette coloration est plus ou moins étendue du haut de la poitrine jusqu'à l'œil en fonction des individus. La femelle a le dos et le ventre gris plus clair que le mâle et sa gorge présente une grande variabilité pouvant être entièrement blanche ou montrer une tache noire centrale plus ou moins étendue.

Habitat : Le Tichodrome est un habitant des gorges, des falaises et des parois escarpées en montagne entre 400 et 2500 m d'altitude ; plus haut les insectes sont trop rares. En hiver, il peut être observé à plus basse altitude, sur de vieux édifices ou des rochers dans les plaines.

Régime alimentaire : Son long bec lui permet d'extraire des crevasses toutes sortes d'insectes, d'araignées et d'autres invertébrés.

Site de nidification : Le Tichodrome échelette niche principalement dans les crevasses ombragées des parois rocheuses. C'est le mâle qui se charge de trouver l'emplacement du nid et la femelle de le construire à l'aide d'herbes sèches, de radicelles, de mousse et de lichen. Le fond du nid sera garni de laine de mouton, de poils (souvent de chamois), de crins et de plumes.

Reproduction : La ponte est déposée souvent au mois de mai. La femelle pond de trois à quatre œufs, parfois cinq. Seule la femelle couve, pendant 18-19 jours. Les deux sexes participent au nourrissage des poussins pendant 21 à 30 jours durant le mois de juin et la première quinzaine de juillet.

Répartition : L'espèce se reproduit dans la plupart des chaînes montagneuses du Paléarctique, de l'extrême ouest à l'Himalaya. Elle occupe ainsi la plupart des grands massifs montagneux européens, des Cantabriques aux Carpates et aux Balkans, la principale population étant celle du massif alpin. En France, les chaînes alpines et pyrénéennes abritent les populations reproductrices les plus importantes.

Statut de protection : L'espèce est protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et à l'Annexe III de la Convention de Berne.

Menaces : Il semble peu probable que l'habitat rocheux du Tichodrome échelette puisse subir des modifications importantes. Le développement des sports en montagne (escalade, pratique du parapente) pourrait occasionner un dérangement des oiseaux reproducteurs, notamment sur les sites les plus fréquentés à basse altitude, mais il n'y a pas d'éléments avérés dans ce sens et cet oiseau est connu pour être peu farouche. En raison de son régime alimentaire, plus particulièrement insectivore, les vagues de froid vif pourraient affecter la survie hivernale et les gels tardifs au printemps, affecter la reproduction. Cette espèce n'est pas menacée et ses populations semblent stables.

Le printemps à Jalna...

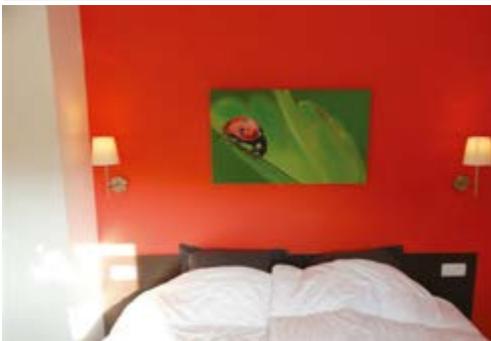
le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Que ce soit en famille, en groupe, en classe verte, vous êtes les bienvenus dans notre Domaine qui s'étend sur plus de 15 hectares, à Heure-en-Famenne, une réserve naturelle intégrale depuis plus de cinquante ans d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes. L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ça aussi Jalna.

Les bénéfiques sont intégralement utilisés pour la protection de la nature !





TARIF 2015 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	40 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	45 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	50 €
Groupe de - de 10 personnes	55 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	20 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	25 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	30 €
Groupe de - de 10 personnes	35 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour 10 €



REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	8 €
Dîner	14 €
Souper	11 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	6 €
Dîner	12 €
Souper	9 €

BBQ (en + du repas principal) 10 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

guide (2 heures), frais de déplacement compris 70 €

ANIMATION « NATURE »

guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité,
plantes, champignons, traces animaux ,
« Confiture », « abeilles » 70 €

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50 • Fax : 02 527 09 89
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

Nouvelles de nos réserves naturelles

Le Cobri



Un matériel costaud et efficace.

Le 13 janvier dernier, une journée de gestion a été organisée dans notre réserve du Cobri située à Ave-et-Auffe (commune de Rochefort). Elle consistait en un fauchage très tardif et un débroussaillage d'une partie de la réserve, au lieu dit « Rond Tienne ». Le but est de diversifier la flore et d'empêcher l'envahissement des pelouses à orchidées par les épineux, les ronces et les genêts. Merci à Ardenne & Gaume asbl pour l'aide apportée avec son matériel performant.



Jalna



Sans cesse sur le métier remettez votre ouvrage. C'est la devise des gestionnaires de réserves naturelles. Il faut régulièrement intervenir pour que les prés de fauche restent des prés de fauche. Le 8 novembre dernier, c'était l'entretien de la prairie à Orchidées et à Œillets couchés de la réserve de Jalna à Heure-en-Famenne. Les nombreux monticules de fourmières ont été maintenus, car certaines plantes y poussent que l'on ne retrouve pas ailleurs, comme le Thym sauvage. Merci à Michel, Francis, Charles, Jean, Chantal et Jean-Claude.



Le Confluent



Trois journées de gestion ont eu lieu au printemps et une à l'automne 2014 à la réserve du Confluent à Rixensart (Genval). Le but est d'ouvrir le site par déboisement, de faucher les ronces, de lutter contre les plantes invasives et de ramasser les déchets sur la voirie longeant la réserve. Merci aux nombreux participants.

Les Prés Rosières



Notre réserve de Prés Rosières à Deux-Acres (Lessines) accueille actuellement un groupe de cinq Poneys Exmoor pour aider à la gestion des prés. L'Exmoor est la plus vieille race de poney britannique et l'une des plus anciennes races de chevaux du monde. Originaire des landes d'Ex-

moor dans le Devon, qui ont été érigées en Parc national, ce poney est caractérisé par sa robe pangarée (décoloration de certaines zones du pelage), proche de celle des chevaux préhistoriques, et par la présence d'une septième molaire, unique parmi les races chevalines domestiques (Source Wikipédia). Une molaire de plus ne sera pas de trop pour brouter toute l'herbe de notre réserve.



Sous-Saint-Roch

Une demande de permis d'urbanisme est en cours pour créer une mare et construire un observatoire dans notre réserve de Sous-Saint-Roch à Nismes (entité de Viroinval). C'est grâce au Cercle des Naturalistes de Belgique (gestionnaire de la réserve) et particulièrement à son Président Léon Woué que ce projet a pu voir le jour. ●

LE JARDIN QUI CHANTE!

Tout en produisant une grande variété de légumes et de fruits, il est possible d'attirer beaucoup d'oiseaux dans son jardin.

En collaboration avec Nature & Progrès et la LRBPO, Michel et Elise DAVID-LONCHAY, vous feront découvrir comment ils ont aménagé leur jardin de 85 ares où chantent Merles et Grives, Rossignols, Rousserolles, Rouges-gorges, Fauvettes ... (plus de cent espèces observées !)

RENDEZ-VOUS :
Dimanche 28 juin 2015, de 13 à 18 heures,
rue de Lesterny, 26 à 6953 FORRIERES,



CONTACT : Tél. : 084.212931 • courriel : michel.david@topbd.be

Vos dons font la **Différence !**

Aidez-nous à les aider ! Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles, ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

LU, VU, ET ENTENDU

Limicoles aux longs cours !

La pose de géolocalisateurs sur des Phalaropes à bec étroit, nichant en Ecosse, révèle leur migration extraordinaire. Ils traversent l'Atlantique, survolent les Caraïbes et vont hiverner sur l'océan Pacifique, au large du Pérou et de l'Equateur (soit 16000 km aller-retour). ●

Riki, le pélican fugueur

Vendredi 2 janvier 2015, le journal l'Avenir nous apprend que Riki, l'un des plus anciens pélicans du parc Pairi Daiza, qui s'était fait la malle en octobre, vient d'être récupéré, en très bonne santé, dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette escapade montre qu'un animal, nourri artificiellement depuis longtemps, peut se réadapter très vite à la vie sauvage, même loin de son milieu naturel. Merci, Riki, de rassurer ainsi tous ceux qui craignent l'échec d'une remise en liberté après une longue captivité. ●

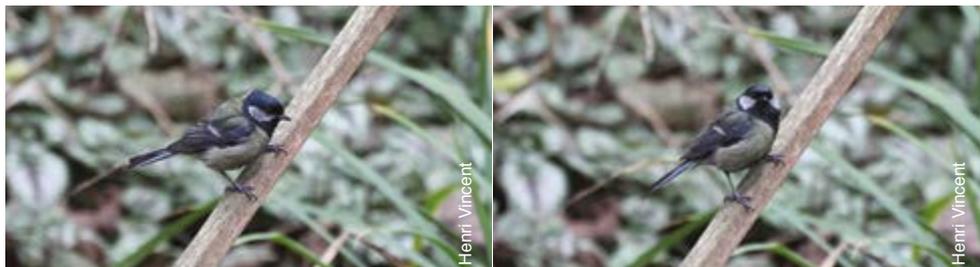


De nuisibles à déprédateurs !

En France, dans la prochaine loi sur la biodiversité, il est prévu que le gouvernement pourra supprimer, dans le Code de l'environnement, les termes d'animaux malfaisants et nuisibles et les remplacer par ceux d'animaux non domestiques déprédateurs. Il s'agit de supprimer des termes inappropriés dans une vision moderne et dynamique de la protection de la nature. ●

LU, VU, ET ENTENDU

Mésange " atypique " ?!



Une mésange au plumage très sombre fréquente la mangeoire chez Henri VINCENT à Tongres. Avec cette teinte, elle porte bien son nom de charbonnière. ●

Iguaçu



Quel spectacle ! Sur une falaise basaltique en éventail de près de trois kilomètres de long, une enfilade de chutes d'eau, plus impressionnantes les unes que les autres, est entourée d'un paysage subtropical de toute beauté. En moyenne, 1,5 million de litres d'eau, s'écoule par seconde d'une hauteur de quatre-vingt mètres, et cela dans un vacarme assourdissant. C'est l'une des cataractes les plus grandes du monde. Suivant les conditions météorologiques, on compte entre 160 et 275 chutes. Une seule de ces chutes, chez nous, serait déjà une attraction majeure.

Jean-Claude Beaumont

À cheval sur la frontière argentino-brésilienne, le Parc national Iguazú, ou Iguaçu suivant la langue espagnole ou portugaise, a une superficie de 1.700 km². C'est, malheureusement ou heureusement, le dernier grand lambeau de terre sauvage préservée de la grande forêt Paranaense (du Paraná) qui, à l'origine, recouvrait une partie du Brésil, de l'Argentine et du Paraguay. D'un million de km², il y a à peine cent ans, elle ne couvre plus, actuellement, que soixante mille

km², disséminée en petites parcelles. Cette forêt fait partie de la grande forêt atlantique (*mata atlântica*). Subtropicale humide, cette formation végétale s'étendait tout au long du littoral. Elle ne couvre plus que 7,3% de sa superficie initiale au Brésil.

La présence humaine, dans la région de la rivière Iguaçu, remonte à plus de 10.000 ans. Vers l'an mil, les indiens Tupi-Guaranis sont





arrivés du nord et ont chassé les indigènes qui y vivaient. En 1542, l'espagnol Alvar Cabeza de Vaca découvre les chutes. Les missionnaires jésuites s'y installent 66 ans plus tard. En 1890,

“ D’une propreté exemplaire, les infrastructures sont discrètes et bien intégrées dans le paysage. ”

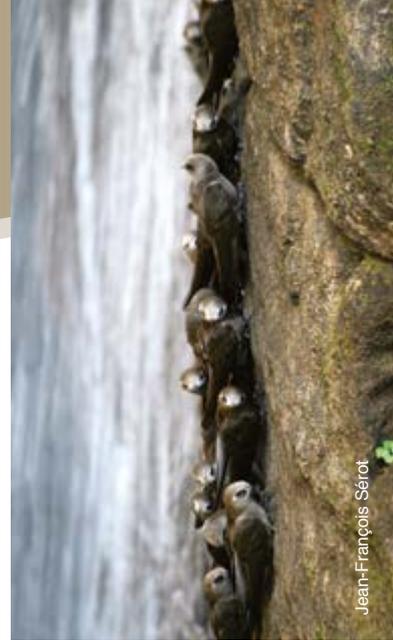
la première excursion touristique est organisée. Mandaté par le gouvernement argentin, Carlos Thays procède au relevé des chutes et recommande la création d'un parc national. Côté brésilien, c'est l'ingénieur André Rebouças, en 1876, qui fait la même démarche auprès de l'Empereur Pedro II. En 1921 commence, hélas, l'exploitation forestière et en 1922, on inaugure le premier hôtel des cataractes. Le parc national d'Iguaçu est créé en 1934 (Argentine) et 1939 (Brésil). À

partir des années cinquante, un processus de déforestation considérable a commencé à isoler le parc. Celui-ci est déclaré patrimoine mondial en 1984 (Argentine) et 1986 (Brésil).

Côté brésilien, le parc est administré par l'Institut Chico Mendes pour la conservation de la Biodiversité (ICMBio) qui gère depuis 2007 les trois cents réserves écologiques et biologiques du Brésil. Chico Mendes, assassiné le 22 décembre 1988, était un syndicaliste qui défendait la forêt pour que les seringueiros, ouvriers chargés de recueillir le latex en Amazonie, puissent survivre. De même, il défendait aussi les populations indiennes. Forêt menacée par la déforestation pratiquée par les grands propriétaires terriens et les entreprises multinationales.

Le site des chutes ne couvre qu'une infime partie du parc et attire des milliers de touristes par jour. Mais l'organisation y est impeccable et on ne sent pas les inconvénients du tourisme de masse. Les déplacements se font en bus, côté brésilien, et en petit train côté argentin. D'une propreté exemplaire, les infrastructures sont discrètes et bien intégrées dans le paysage. Outre le spectacle grandiose des chutes, on peut se faire, lors de la visite, une bonne idée de la faune et de la flore locale.





Martinets à ailes grises.

Jean-François Sérot

Peu après notre séjour sur place, l'administration du parc a enregistré, le 9 juin 2014, un débit des chutes de 46 millions de litres d'eau par seconde.



Les chutes en temps de crue.

Le Parc a dû être fermé et certaines infrastructures ont été détruites. Ce débit record, imputé aux fortes précipitations, a modifié considérablement la physionomie des chutes. L'eau est devenue rouge-marron. Cette couleur d'eau est due aux sédiments (latérite) provenant des sols non protégés par la végétation et lessivés par les pluies, ce qui cause aussi de nombreux glissements de terrains. Cette turbidité, due essentiellement à la déforestation, affecte la faune sauvage. Certains poissons ne trouvent plus de nourriture, ne savent plus se reproduire ou meurent asphyxiés. Les oiseaux et les mammifères qui se nourrissent de poissons ne peuvent plus voir leurs proies. Il y a quatre décennies, ce phénomène était permanent. Aujourd'hui, ces situations sont assez exceptionnelles; la plupart du temps, l'eau est claire et limpide.

La permanence des embruns des chutes, la température modérée de l'air et la température relativement chaude de l'eau font que les îles situées entre les chutes et à proximité des chutes sont des habitats spéciaux où l'on rencontre des plantes qui ne poussent que là. C'est le cas de certaines orchidées et d'arbres tels le « Cupay » et le « Curupay ».

Les arcs-en-ciel sont omniprésents, mais à certains endroits, une petite curiosité est observée : l'arc devient un cercle complet.

Les chutes attirent de nombreux oiseaux dont les plus spectaculaires sont les Martinets à ailes grises (*Cypseloides senex*). Ceux-ci vivent en colonies de milliers d'individus, constamment au-dessus, près et sous les chutes. Ils n'hésitent pas à pénétrer le voile d'eau pour se reposer et nidifier sur la falaise, sous les colonnes d'eau. Côté argentin, cet oiseau est l'emblème du parc.

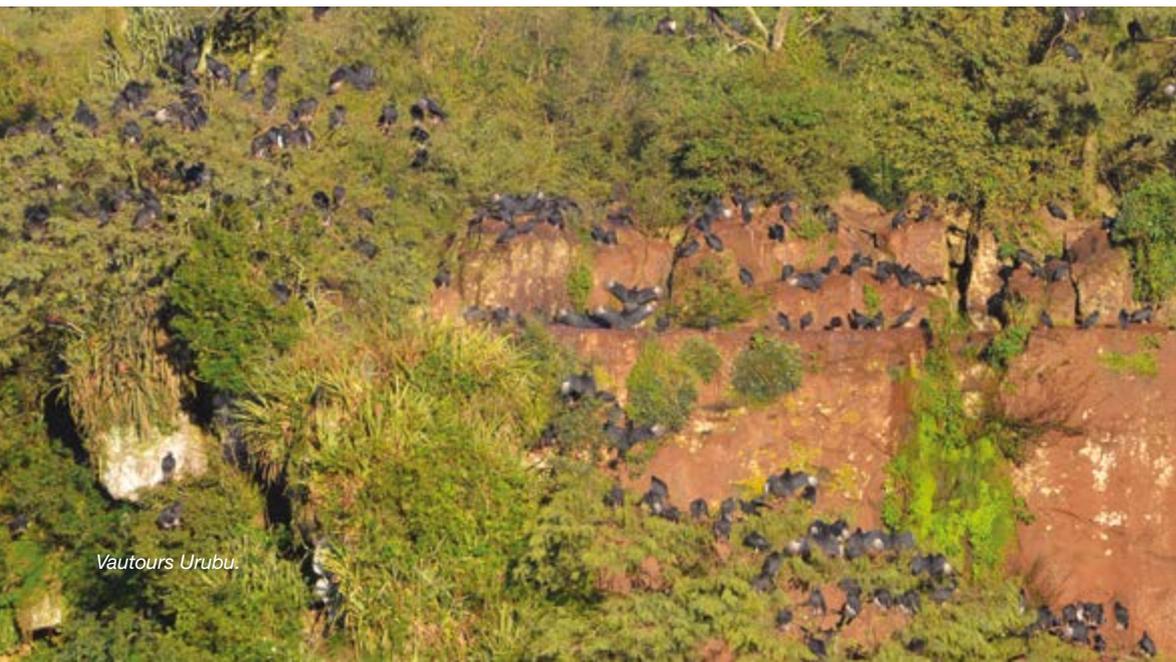
Quatre espèces d'hirondelles hantent les cascades : l'Hirondelle des torrents (*Atticora melanoleuca*), l'Hirondelle à ailes blanches (*Tachycineta albiventer*), l'Hirondelle bleu et blanc (*Pygochelidon cyanoleuca*) et l'Hirondelle chalybée (*Progne chalybea*). Il est assez difficile de les différencier.

Des milliers de Vautours Urubus (*Coragyps atratus*) se rassemblent, pour dormir, sur les falaises et les arbres et, chaque matin, on les voit



Le Toui de Spix.

se réchauffer au soleil, les ailes déployées. Le site sert aussi de dortoir à la Conure pavouane (*Aratinga leucophthalmus*), une espèce de perroquet vert avec quelques taches rouges sur la gorge et sur le scapulaire. Un autre petit perroquet relativement facile à observer est le Toui de Spix (*Forpus crassirostris*), entièrement vert sauf le bord des ailes qui est bleu.



Vautours Urubu.



Vanneau téro.



Toucan toco photographié la nuit.



Le Fournier roux en train de fabriquer son nid.

Les espèces d'oiseaux rencontrées ici ne sont pas toujours typiques de la forêt subtropicale. Suite aux déforestations, les oiseaux des savanes, des cultures et des herbages ont pris le dessus et fréquentent les forêts adjacentes aux zones déboisées. C'est le cas pour Iguacu. Par exemple : Le Toucan toco (*Ramphastos toco*) est le seul Toucan typique de la savane ; il est en permanence dans le parc. Le Vanneau téro (*Vanellus chilensis*) est un limicole habitant des plaines herbeuses ; on le rencontre le long de la route qui traverse le parc. Un autre oiseau typique de la savane est le Fournier roux (*Furnarius rufus*). Il maçonne un nid de boue sèche en forme de four sur une grosse branche d'un arbre, à la manière des hirondelles.

le long des cours d'eau, est d'une incroyable richesse. Ce sont des endroits intéressants à observer. On peut parfois y voir le Yacara (*Caiman yacare*), un caïman qui a été fortement chassé pour la maroquinerie, mais qui est à présent protégé. Sa population en Amérique du Sud est estimée à dix millions d'individus. Il est surtout présent au Pantanal voisin. Les

“ Les espèces d'oiseaux, rencontrées ici, ne sont pas toujours typiques de la forêt subtropicale. ”

Le Rio Iguacu, qui se jette dans le Rio Paraná à une vingtaine de kilomètres des chutes, au lieu-dit des trois frontières (Paraguay, Argentine, Brésil), est l'artère vitale de la forêt. Au niveau des chutes, la rivière atteint 1,5 km de large ; les îles et affleurements de roches sont nombreux. La ripisylve, formation boisée buissonnante et herbacée, présente sur ces îles et

tortues aquatiques se chauffent au soleil et attirent les papillons qui viennent se poser sur leurs têtes. La Grande aigrette (*Ardea alba*), le plus grand de tous les échassiers, est observée régulièrement dans le haut des chutes, à la recherche de poissons ou de batraciens. Cet oiseau a failli disparaître pour fournir en plumes les chapeliers de la « belle époque »,

à la fin du XIX^{ème} siècle. Le Martin-pêcheur à ventre roux (*Megaceryle torquata*) est beaucoup plus gros que notre Martin européen, et ses proies le sont également.

Sur les berges du fleuve, là où la terre est humide, on assiste à un beau spectacle. Des centaines de papillons de différentes espèces, très colorés, viennent s'abreuver. En fait, ils cherchent des protéines, des sels minéraux. C'est pour cela qu'on les trouve aussi bien sur les routes, sur les excréments, sur les têtes des caïmans, des tortues ou sur votre doigt. La vedette du parc est sans conteste le papillon 88, chiffre ornant le côté antérieur des ailes inférieures. Il existe aussi le papillon 80. On a recensé 257 espèces de papillons de jour mais on estime qu'il en existerait 800.

Dans la zone touristique, deux espèces sont omniprésentes : un oiseau magnifique, le Geai acahé (*Cyanocorax chrysops*), jaune, bleu et noir, qui épie les touristes, surtout ceux qui sortent leur sandwich, et un mammifère carnassier et omnivore, le Coati commun (*Nasua*



photos : Jean-Claude Beaumont

nasua) que l'on retrouve en bandes, entre les jambes des visiteurs, dans les poubelles, sur les tables des terrasses et dans les arbres. Ce sont d'excellents grimpeurs. Il faut s'en méfier et surtout ne pas essayer de les caresser. Le personnel les chasse constamment. Coati en langue Guarani signifie « long museau ».



Grande aigrette.



Tortue aquatique.



OISEAUX DANS LE MONDE



Geai acahé.

La forêt recèle de nombreux trésors, mais ils sont difficiles à trouver à cause de la densité de la végétation, mais aussi parce qu'il n'y a pratiquement pas de sentier. C'est tant mieux, dirons-nous. 400 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans la forêt. C'est un défi constant de pouvoir les observer, même pour l'observateur le plus expérimenté. L'un des oiseaux les plus difficiles à voir, à photographier et à identifier, est l'oiseau mouche. Il faut se poster près d'un buisson en fleurs et attendre. En une fraction de seconde, le colibri arrive, butine et repart. Parfois, il se repose quelques secondes. C'est le moment de déclencher. Nous avons pu, de cette manière, observer et photographier le Dryade glaucope (*Thalurania glaucopis*).



Coati commun.



Singe capucin.

C'est le même problème pour les mammifères : ils sont invisibles. Parmi les 45 espèces présentes, seuls les Singes apelles (*Cebus apella*), appelés aussi Sapajous apelles ou Sajous noirs, sont facilement observables car ce ne sont vraiment pas des animaux discrets ; ils font un raffut de tous les diables dans les arbres. Le Cerf des marais (*Blastocerus dichotomus*) est beaucoup plus silencieux, il s'observe dans les rares chemins forestiers. Les Agoutis communs (*Dasyprocta agouti*) sont vraiment très communs et très curieux.

Les richesses du Parc Iguazu sont menacées en permanence. Le tourisme y est bien encadré et

respectueux du site, d'autant plus qu'on ne peut accéder qu'à une infime partie de la réserve naturelle. Le tourisme, au lieu d'être une menace, est plutôt un atout économique pour la préservation du site. Les menaces sont ailleurs. Il y a la chasse incontrôlée en bordure et le braconnage à l'intérieur du parc. Les éleveurs se plaignent des incursions des Pumas (*Puma concolor*) ou des Jaguars (*Panthera onca*), appelés Yaguaretés en espagnol, attirés par les proies faciles que sont les poules, canards, cochons, moutons et veaux. Certains fermiers n'hésitent pas à les supprimer. Avec la perte d'habitat, c'est la principale cause de disparition de ces grands carnassiers. Il y a l'exploitation illé-



Dryade glaucope.



gale des Palmiers pinots (*Euterpe oleracea*) dont on récolte les fruits nommés « açai ». L'açaï sert, depuis les années 1980, à réaliser des sorbets et des boissons énergisantes. Son fort pouvoir antioxydant en fait un produit très recherché dont le prix a augmenté de 500% en quelques années. Il est maintenant réservé à l'exportation, privant les brésiliens et surtout les habitants d'Amazonie d'un de leurs produits de base. Ce palmier est aussi très convoité pour produire le célèbre et délicieux « cœur de palmier ». S'il vous plaît, n'en achetez pas. Pour l'obtenir, on doit couper un arbre. La mode du cœur de palmier a déjà fait disparaître une autre espèce de palmier : l'*Euterpe edulis*.

Il y a aussi l'exploitation forestière illégale. Plusieurs espèces de « bois noble » sont très recherchées. Il y a aussi l'utilisation de produits phytosanitaires tout autour du parc, et cela a un impact important sur la qualité des eaux des rivières qui sillonnent le domaine. Comme partout ailleurs, il y a des espèces invasives, surtout des arbres. Ceux-ci sont ceinturés systématiquement et, pour ceux qui se trouvent le long des chemins, un petit écriteau explique la démarche entreprise.

Du côté argentin, une menace vient s'ajouter : les victimes dues au trafic routier. La route nationale 101 qui traverse le parc tue 730 animaux par an dont de nombreux félins.

Une rencontre étonnante en fin de journée : une grosse mygale traverse la route. Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de l'observer ; juste devant nous un motocycliste a fait un détour pour l'écraser. Nous l'avons copieusement enguirlandé.

Pour remédier à ces menaces, il faut insister sur l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des populations riveraines. Il faut une surveillance plus rigoureuse de la part des différentes autorités, une meilleure collaboration entre les autorités brésiliennes et argentines, une législation plus stricte et harmonisée.

Il n'y a pas que les animaux qui sont menacés. De rares communautés indiennes Guaranis vivent encore aux abords du parc. Ils s'organisent et essaient de défendre tant bien que mal leur territoire et leur mode de vie. Ils ont réussi, côté argentin, à faire arrêter la construction de l'hôtel Hilton. Le chantier est abandonné depuis plusieurs années. ●



Indienne Guarani.



TOUTE LA NATURE, TOUT SIMPLEMENT

- LIVRES, guides naturalistes, DVD, ...
- JEUX ET JOUETS écologiques, ...
- OBSERVATION: jumelles, longues-vues, microscopes, stations météo, télescopes, astronomie, ...
- PROTECTION: mangeoires, nichoirs, nourriture, ...
- RANDONNÉE et les loisirs actifs
- PHOTOGRAPHIE et accessoires
- JARDIN ET JARDINAGE
- MAISON: gamme de produits bio
- BIEN-ÊTRE: cosmétique bio, huiles essentielles, relaxation, ...
- VÊTEMENTS: nature et loisirs actifs
- ALIMENTATION et boissons bio



www.naturecorner.be - www.naturecorner.fr

Nature Corner, la plus grande boutique en ligne d'Europe
spécialisée dans les produits **Nature et Bien-être** :
81.000 produits - 500 catégories - 60 partenaires - 3000 marques
Avec des **conseils** et du **rédactionnel** sur la nature et le bien-être.



Nature Corner

Toute la nature, tout simplement

Suivez-nous sur Facebook



In memoriam

Jean-Claude Beaumont

Merci Monsieur Tindemans

Une fois n'est pas coutume, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux rend hommage à un homme politique.

Léo Tindemans est décédé le 26 décembre 2014. C'était un vrai Homme d'Etat dans le bon sens du terme. En 1972, en tant que ministre de l'Agriculture, il a osé interdire la tenderie et mettre ainsi la Belgique en conformité avec les conventions internationales pour la protection des oiseaux (conventions de Paris de 1902 et 1950 et convention Benelux de 1970). Cette mesure, très impopulaire dans le milieu des tendeurs, n'a pas empêché Monsieur Tindemans de recueillir 983.000 voix aux élections européennes de

1979. Contrairement à la politiciaille wallonne, qui n'a eu de cesse par la suite, pour glaner quelques voix, à réintroduire la tenderie déguisée en réapprovisionnement temporaire de 5 ans (qui a duré jusqu'en 1994), Monsieur Léo Tindemans a su préserver les intérêts de tous, le patrimoine commun, au détriment des intérêts mercantiles de certains particuliers. Par la même occasion, il a aussi sauvé, en 1972, 120.000 oiseaux qui étaient, sans lui, perdus pour la nature. Aucun homme politique ne peut se targuer d'un tel résultat.



Léo Tindemans

Wikipédia

IN MEMORIAM



Dominique Amthorn

En remerciement à Léo Tindemans, le Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux, a fait placer (illégalement) avec l'appui d'un groupe de para-commandos, sous le viaduc de Cheratte enjambant l'autoroute A3 (Liège-Cologne) une banderole « Bravo Tindemans ».

BRAVO Min.
TINDEMANS
Ministre de l'agriculture

Tracts de remerciement lancés par le CCPO lors d'une visite officielle de Mr. Tindemans en 1972. (Archives LRBPO.)

Né en 1922, il avait le même âge que notre ligue. Il a été salué comme un grand homme politique belge, un visionnaire, un européen convaincu. Pour nous, c'était un grand ami des oiseaux !



Merci Georgette

Ce 3 janvier 2015, Georgette Wouters nous quittait.

En épousant Roger Arnhem, tu as épousé la cause de la Protection des Oiseaux. Tu l'as si bien épousée que tu as même pris des initiatives. À tel point que ton mari a écrit dans ses mémoires que «*Sans ta précieuse collaboration, la protection des oiseaux n'aurait pas pu évoluer comme cela fut le cas*».

Nous ne pouvons que le confirmer. Les cartes de vœux envoyées chaque année aux membres du Comité de Coordination et de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, c'est toi. Dès 1962, c'est toi qui as passé beaucoup de temps à assembler des dizaines de milliers de cartes, à les placer dans des enveloppes, à les étiqueter et à les affranchir. Sans les revenus de la vente annuelle de ces cartes, les moyens et

donc l'action de la Protection des Oiseaux auraient été beaucoup moins importants.

Tu as aussi participé, auprès de ton Président de mari, à d'innombrables stands et à de nombreuses manifestations, dont celle d'Anvers, contre la tenderie en 1967. Mais cela n'est rien à côté de ta disponibilité journalière, pendant des années, à répondre au téléphone, à effectuer le secrétariat avec assiduité, tous ces petits travaux tant nécessaires à la bonne marche d'une association. Et tout cela bénévolement.

Enfin, quand on s'intéresse à la protection de la nature, les victoires sont beaucoup moins nombreuses que les défaites. On est plus souvent déçu qu'heureux. Tu as su épauler et souvent reconforter Roger dans son combat.

Pour tout cela, Georgette, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et nous-mêmes, nous te disons merci. ●



Georgette Arnhem - Wouters lors des 85 ans de la Ligue à Prés Rosières.

Trafic de Tortues

Des dizaines de milliers d'animaux transitent chaque année par nos aéroports. Les douaniers ne savent pas tout vérifier. Parfois, il arrive que grâce à leur flair, ils tombent sur des trafics illégaux de faune sauvage. Nous pensons que ces découvertes sont la partie visible de l'iceberg.

Ainsi, le 14 décembre 2014, les douanes françaises ont annoncé, par la bouche de leur secrétaire général Sébastien Tiran, la saisie de 170 bébés Tortues étoilées, de Madagascar, en transit à l'aéroport parisien de Roissy. Ces Tortues, cachées dans des caisses de concombres de mer, étaient destinées au Laos.

L'Astrochelys radiata est une espèce de Tortue menacée de disparition. Elle est classée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : espèce en danger critique d'extinction. Elle figure dans l'annexe I de la Convention de Washington ; son commerce est interdit. Selon les experts de l'UICN, ces Tortues

pourraient disparaître totalement d'ici une quarantaine d'années.

Cette saisie, assez rare, n'aura pas de suite judiciaire parce qu'il n'y a pas eu d'interpellation.

Sur les 170 Tortues saisies, 15 avaient succombé à cause de mauvaises conditions de transport. Elles étaient « scotchées » dans les doubles fonds de caisses de concombres. Elles ont été transférées dans le centre spécialisé « SOPTOM » à Gonfaron, dans le sud-est de la France. Désinfectées, elles ont été mises au chaud. Selon le Secrétaire général de l'association, Bernard Devaux, il n'est pas exclu



qu'après plusieurs années de convalescence, elles soient rapatriées à Madagascar dans leur forêt sèche natale.

Cette espèce, qui peut vivre 100 ans, est considérée comme la plus belle Tortue de la planète. Le dessin de la carapace est différent pour chaque individu. Elles sont, par conséquent, très recherchées. Les prix peuvent atteindre 10.000 dollars sur les marchés américains, japonais ou chinois. En 2012, une saisie du même genre a eu lieu à Madagascar. 569 Tortues étoilées étaient alors cachées dans des valises à destination de Bangkok, en Thaïlande, et Guangzhou, en Chine.

Après celui des armes et de la drogue, le commerce d'espèces sauvages est le troisième plus gros trafic mondial.

Les terrariophiles et autres collectionneurs aiment, paraît-il, leurs animaux. Ils les aiment tellement qu'ils sont prêts à menacer d'extinction une espèce pour assouvir leur passion. Ce n'est plus de l'amour, c'est devenu un crime passionnel.

A quand l'interdiction totale du commerce de la faune sauvage ? ●

Sources : Belga, Soptom et WWF

Protection des Loups métissés !

Michel David

En raison de ce que, suivant des analyses ADN, certains loups portent dans leurs gènes des traces d'hybridation avec des chiens, des éleveurs français espéraient faire déclasser le loup de la Convention de Berne. Mais celle-ci vient de se prononcer pour une extension de la protection de *Canis lupus* également à ceux dont les ascendants ont eu des copulations avec des canidés domestiques. ●

Lapins et myxomatose !

Michel David

En visite ornithologique à l'île de Ré en octobre dernier, nous avons été surpris par l'abondance de lapins sauvages gambadant en plein jour. Comment se fait-il qu'ils ne soient pas décimés par la redoutable myxomatose ? Nous apprenons qu'en fait c'est leur forte densité qui permet de lutter contre la maladie.



Robert Henno

Paradoxalement, la myxomatose diminue dans les populations très denses. Les travaux effectués par l'Office National de la Chasse et de la Faune

Sauvage en France montrent que l'impact des maladies virales dépend des tailles et structures spatiales des po-

pulations. Au sein de grands groupes constitués de noyaux interconnectés, les virus circulent en permanence et entretiennent une forte immunité. La majorité des jeunes lapins naît avec des anticorps maternels. La présence permanente des virus fait qu'ils subissent une première infection avant la perte de cette immunité. Cette première infection ne déclenche pas de maladie mais active leur système immunitaire. Ensuite, les expositions fréquentes au virus entretiennent leur immunité. ●



ANIMATIONS NATURE

dans votre école

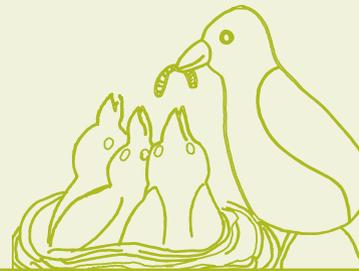
Nous vous proposons les thèmes suivants

- Les oiseaux en hiver
- Les oiseaux au printemps
- La vie des rapaces
- La biodiversité
- Les arbres
- Les champignons
- Installation d'un coin nature dans l'école
- Les insectes
- Découverte d'une réserve naturelle (Jalna, marais d'Harchie, ...)

durée : ½ ou 1 journée

niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

prix : 5 €/enfant pour ½ journée
7 €/enfant pour 1 journée



N'hésitez pas à prendre contact au numéro de téléphone suivant : **02/521.28.50** par e-mail à ludivine.janssens@birdprotection.be

LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX (LRBPO) ASBL
rue de Veeweyde, 43-45 - B-1070 Bruxelles • www.protectiondesoiseaux.be

La forêt en Belgique

Près de 700.000 hectares de forêts couvrent notre territoire national : une ressource et un patrimoine uniques ! Multiple, gérée depuis des siècles, au cœur des enjeux sociétaux contemporains, la forêt belge est l'un des acteurs de notre développement durable. Elle nous fournit le bois nécessaire à la construction, au chauffage, à l'ameublement et au papier, elle épure l'eau et l'air et stocke le carbone. Dernier rempart de na-

turalité, elle héberge et protège des espèces animales et végétales typiques de ces milieux.

Si les cycles immuables de l'arbre et de la forêt, de la graine aux vieux peuplements, semblent être exempts de l'influence de l'homme, la forêt n'en est pas moins menacée. Changements globaux, espèces envahissantes et difficultés de la filière-bois constituent autant de périls pour la pérennité de la forêt belge.

Ce livre vous emmène dans un voyage photographique qui vous transportera des dunes boisées du littoral jusqu'au cœur de nos massifs forestiers ardennais, en passant par différents types de forêts caractéristiques de notre pays.

A travers ses textes, l'expert forestier Olivier Baudry porte un regard sur le passé, le présent et l'avenir de ce milieu particulier.

Les photographies exceptionnelles de Frédéric Demeuse traduisent magnifiquement la beauté et la poésie de nos forêts.

L'ouvrage est disponible dans toutes les bonnes librairies ●



Avis à nos lecteurs



Une erreur, due à l'imprimeur, a fait que certains exemplaires de la revue précédente contiennent des articles en double et par conséquent des articles manquants. Si c'est le cas de la revue que vous avez reçue, merci de nous le faire savoir, nous vous en enverrons une autre.

Avec toutes nos excuses.

La rédaction

LRBPO

Le Faucon hobereau, l'Oiseau de l'année 2015

Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) est le vainqueur absolu de l'élection de l'Oiseau de l'année 2015. La différence de voix entre le vainqueur et le deuxième est relativement importante : le Faucon hobereau a récolté 605 voix contre 439 pour le deuxième, la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*). La troisième place du podium est occupée par la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) avec 437 votes. L'Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*) ne semble pas plaire particulièrement à l'électorat car elle prend la dernière place de la liste avec seulement 23 votes; peut-être que sa rareté n'en fait pas un oiseau emblématique.

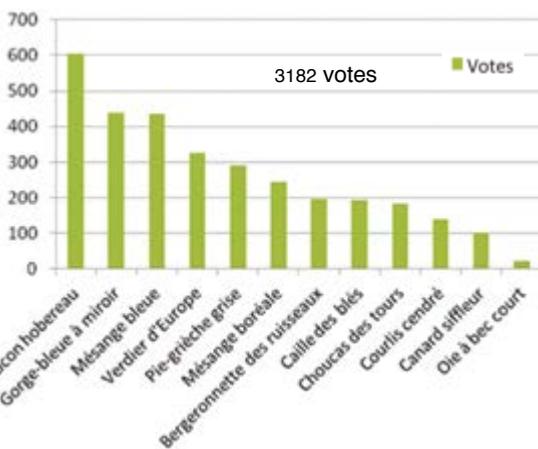
Ludivine Janssens

La Gorgebleue à miroir, avec 439 votes, prend donc la deuxième place, ce qui n'est pas une grande surprise même si l'oiseau se laisse rarement admirer. En effet, son magnifique plumage et son chant clair unique ne laissent pas indifférent. La Mésange bleue, plus commune, remporte la médaille de bronze. Ce mignon petit oiseau est caractérisé par des plumes de couleur azur, couleur accentuée par une bande oculaire noire sur des joues de couleur blanche.



Vildaphoto

OISEAU DE L'ANNÉE 2015



Mais en plus de son aspect, la Mésange bleue se rencontre régulièrement dans les jardins où elle élimine des centaines de chenilles, ce qui fait d'elle une bonne auxiliaire du jardinier. Pas étonnant donc qu'elle ait été une bonne candidate dans l'élection de l'oiseau de l'année 2015.

Le grand gagnant

Notre grand gagnant, le Faucon hobereau, niche dans toute l'Europe, à l'exception des régions nordiques (Irlande et moitié nord de la Grande-Bretagne, et des îles de la Méditerranée hormis la Corse). C'est un rapace migrateur, il passe la mauvaise saison en Afrique tropicale, principalement dans le bassin du Zambèze.



Le Faucon hobereau est un petit faucon très agile. Ce rapace est plus svelte et plus fin qu'un Faucon pèlerin. Sa silhouette aux ailes effilées et très aiguës, à la queue relativement courte, ressemble à celle d'un grand Martinet. C'est un prédateur de haut vol dont les capacités acrobatiques, et sa vitesse, lui permettent la poursuite et la capture de ses proies. Les libellules, et les gros coléoptères, sont ses proies préférées qu'il happe durant ses vols crépusculaires, de la patte ou du bec, et qu'il décortique et mange en l'air, courbant la tête vers la proie ramenée en avant, tout en poursuivant un vol ralenti. La souplesse de son vol et la rapidité de son attaque surprennent même l'Hirondelle ou le Martinet noir, parfois aussi, mais plus rarement, la Chauve-souris.

Dès la fin avril, le Hobereau nous revient de ses lointains quartiers d'hivernage africains. En Belgique, c'est un nicheur surtout répandu en Campine où se concentre la majeure partie de la population belge. Lors de la parade nuptiale, le mâle se livre à de spectaculaires évolutions aériennes offrant, souvent en plein vol, des proies à la femelle ; le couple, serres

entremêlées, se laisse tomber brutalement sur dix mètres avant de se séparer.

L'Hobereau ne construit pas de nid, mais se contente généralement d'occuper une ancienne aire de Corneille noire ou de Pie bavarde.

Et maintenant?

Les rapaces diurnes et nocturnes, animaux impressionnants, sont malheureusement utilisés lors de démonstrations, dans des parcs animaliers par exemple. Avec un rapace comme gagnant, la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux voudrait insister sur le bien-être animal de ces oiseaux, qui n'est pas respecté par ces pseudo-fauconniers. Les rapaces ont pour habitude de parcourir des dizaines de kilomètres par jour, parfois des centaines ! Les priver de leur liberté entraîne donc chez eux une souffrance importante. Ils ne doivent donc pas passer la majeure partie de leur vie enchaînés à un bloc. La LRBPO s'est fixé comme priorité en 2015 de protéger ces rapaces détenus en captivité et d'interdire ces démonstrations apportant beaucoup plus de mal que de bien. ●

Pinsons du Nord

Rudi Dujardin, ornithologue au Département Etudes Aves-Natagora, fait savoir en janvier 2015 sur le site « observations.be », qu'un dortoir de Pinsons du Nord s'est installé en province du Luxembourg, à Witry.

Emmanuel Verhegghen

L'hiver dernier, déjà, ces oiseaux nous avaient réjoui de leurs vols spectaculaires à La Hulpe, en Brabant wallon*. Mais ce dortoir-ci est plus imposant encore, le changement d'échelle est considérable. En effet, de ± 60 mille oiseaux à La Hulpe, le dortoir de Witry comporte de l'ordre de 1 million d'oiseaux !

Avec, en mémoire, le fabuleux spectacle observé en Brabant, nous sommes trois à rendre visite au dortoir de Witry, le samedi 14 février. Notre arrivons sur place vers 16h30 et nous

quitterons les lieux, à la nuit tombée, vers 18h15.

Venant du Brabant, nous sommes étonnés de trouver encore tellement de neige sur les bords de routes en Luxembourg. Toute la journée a été froide et pluvieuse mais, comme par miracle, la pluie s'est arrêtée et la lumière est bonne à notre arrivée (après avoir un peu tourné pour trouver le lieu du dortoir). Un premier vol est observé à 16h45. Les vols se multiplient ensuite. Ils sont progressivement de plus en plus importants en nombre. Après 17h30, de longs vols



en « tube » viennent s'y ajouter. Parfois les vols éclatent soudainement du fait de l'attaque d'un rapace : Faucon pèlerin, Autour des Palombes ou Epervier d'Europe. A certains moments, quelques Grives litornes accompagnent les Pinsons.

La quantité de Pinsons en vol est extrêmement dense, et leurs vols font des allées et venues rendant difficile leur comptage. Leur nombre est estimé à près d'un million d'individus (d'après les ornithologues locaux). C'est la bonne fructification des hêtres qui explique leur présence, les faînes figurant à leur menu hivernal.

“ Parfois les vols éclatent soudainement du fait de l'attaque d'un rapace : Faucon pèlerin, Autour des palombes ou Epervier d'Europe. ”



Autour des palombes.



Pinson du Nord femelle.

Avec la luminosité qui baisse, les oiseaux finissent par se poser sur les sommets des arbres feuillus, dans une sorte de vallon, et aussi dans les épicéas, avant de descendre plus bas sur les basses branches de ceux-ci pour passer la nuit.

Ce qui est tellement impressionnant dans le spectacle offert par les Pinsons du Nord, outre leur caractère erratique et grégaire, ce sont les vols tournoyants, un peu à la manière des étourneaux ; le bruit des envols lorsque les oiseaux quittent brusquement le sommet d'un arbre ou quand ils vous survolent. Et puis, à la fin, les cris de contact entre eux lorsqu'ils sont posés, alors que la nuit tombe.

Vers 18h05 une Buse se pose au sommet d'un épicéa et, comme nous, regarde la fin du spectacle. ●

.....
* Voir la revue *L'Homme & l'Oiseau* n°1/2014 page 26.



Depuis plusieurs années, la Ligue Royale Belge pour la Protection de Oiseaux mène un combat contre les démonstrations de rapaces. Celles-ci sont contraires aux besoins élémentaires du bien-être animal. De plus, elles entraînent une augmentation du commerce, souvent illégal, de ces rapaces.

Nous vous invitons donc à vous joindre au combat en signant notre pétition (si ce n'est déjà

fait) et en envoyant une lettre au Ministre du bien-être animal, Monsieur Carlo Di Antonio, expliquant les méfaits de ces démonstrations et demandant l'interdiction de celles-ci. Vous pouvez utiliser la lettre type disponible ci-dessous ou sur notre site internet au lien suivant : <http://protectiondesoiseaux.be/petition-contre-la-demotion-et-les-demonstrations-de-rapaces/>

Merci d'avance pour votre participation.

Monsieur Carlo Di Antonio
Gouvernement wallon
Ministre du bien-être animal
Chaussée de Louvain 2
5000 Namur

Objet : Bien-être animal et détention de rapaces.

Monsieur le Ministre,

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) est une association qui œuvre en faveur de la protection de la nature, de l'environnement et, plus particulièrement, des oiseaux. C'est à ce titre qu'elle s'adresse à vous afin d'attirer votre attention sur la maltraitance animale qui consiste à détenir en captivité des oiseaux rapaces, afin d'en faire des démonstrations publiques.

La LRBPO tient à vous informer qu'elle s'oppose fermement à ces spectacles de volerie de rapaces, qui sont régulièrement présentés à l'occasion de foires, de fêtes ou de tout autre événement commercial en public.

La LRBPO demande que ces spectacles, maltraitants pour les rapaces, soient strictement interdits. Vous trouverez ci-dessous quelques arguments qui justifient notre démarche.

Les « démonstrations » de rapaces sont contraires aux principes élémentaires du bien-être animal :

- ces rapaces, même hors « démonstration », sont privés de leur liberté d'agir et de voler ; ils sont emprisonnés, encagés et attachés sur des billots à longueur de journée
- ils sont soumis à un entraînement contraire à leur mode de vie sauvage et affamés volontairement avant les exhibitions ou les entraînements
- l'enfermement, les entraves et le « travail » excessif constituent des atteintes graves au bien-être de ces oiseaux
- le stress dû au bruit et à la présence du public est d'autant plus perturbant que les rapaces disposent d'une ouïe extrêmement fine

- dans le cas des rapaces nocturnes, le « mal-être » est encore aggravé par le bouleversement de leur rythme naturel et par l'exposition à la lumière du jour, surtout par journée de grand soleil
- l'utilisation de vautours est également aberrante, ils ne sont utilisés que pour impressionner le public et « pimenter le show »
- le spectacle de rapaces en détention, qui tentent de s'envoler, à partir du seul piquet de repos dont ils disposent, et puis qui se blessent en retombant, car ils portent une chaîne à une de leurs pattes, est affligeant et cruel envers ces animaux et heurte la sensibilité des citoyens.

Le commerce illégal des rapaces contribue à la perte de biodiversité. En effet, les « voleries » de rapaces ne sont possibles que parce qu'elles sont approvisionnées à partir d'oiseaux dont l'origine est toujours suspecte : récolte d'œufs sur les aires, prélèvements de juvéniles au nid, bagues truquées, transports traumatisants pour les rapaces, maladies, etc. Le vol de trois jeunes faucons pèlerins l'année dernière, dans leur aire, dans une réserve naturelle à Yvoir en est la dernière illustration connue en Wallonie.

Ces spectacles sont contraires à tout principe d'éducation de la jeunesse et du grand public : ils créent un engouement dangereux à vouloir détenir chez soi des rapaces, espèces protégées par la loi, et donnent à penser que l'homme a le droit de s'approprier la liberté d'un animal sauvage. Face à la dégradation de notre environnement et la perte de biodiversité, c'est le respect de la faune et de la flore sauvages qui doivent plutôt faire partie des références socioculturelles de notre société.

Il est incohérent que les démonstrations de rapaces soient toujours autorisées, alors que l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques est désormais interdite.

Notons encore que les démonstrations de rapaces en public n'ont rien de commun avec la fauconnerie et que si celle-ci a été reconnue par l'UNESCO comme patrimoine immatériel de l'humanité, elle est définie comme un art noble d'une forme de chasse ancestrale qui n'a rien à voir avec un spectacle forain. Les vrais fauconniers n'organisent pas de spectacles de rapaces et travaillent dans l'esprit de la tradition.

En conséquence et au nom de ses membres et sympathisants, la LRBPO vous demande de prendre les initiatives nécessaires afin faire interdire par la loi les spectacles publics de volerie de rapaces, qui sont en porte-à-faux radical par rapport aux enjeux de protection de l'avifaune.

Le spectacle qu'offrent les rapaces en liberté, et les oiseaux en général, ne nécessite certainement pas le recours à des « démonstrations » totalement dénaturées et qui ne profitent qu'à leurs organisateurs pour des raisons commerciales.

Pour plus de détails concernant notre association et notre demande, nous vous invitons à visiter notre site web. Vous y trouverez une petite vidéo (« La pédagogie des rapaces en laisse ») qui démontre par l'image les maltraitements que subissent ces oiseaux, majestueux sauf lorsqu'ils sont maintenus

captifs et exposés à la curiosité malsaine des badauds : <http://protectiondesoiseaux.be/la-pedagogie-des-rapaces-en-laisse/>

Nous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

SIGNATURE

La taupe, ce travailleur de l'ombre

Sous terre, la vie est bien différente. La taupe est un animal forgé pour cette vie souterraine ! Elle possède de nombreuses adaptations, parfois hors du commun. Ce qui rend son identification aisée. En tout cas, son petit museau rose, ses grosses pattes et son poil doux ne laissent pas indifférents.

Corentin Rousseau

La taupe a une morphologie très spécifique, c'est un animal cylindrique avec les quatre membres très courts et sa tête presque dans le cou terminée par un museau en forme de groin. Les deux pattes antérieures sont très différentes des postérieures. Les premières sont très bien adaptées au terrassement et au fouissement. Elles ressemblent à des mini pelles, du fait que l'ensemble du bras est enveloppé dans la peau du corps, et que les doigts sont assez courts. Elles sont larges, puis-

santes et recouvertes d'une corne solide. Les pattes postérieures sont plus faibles et sont adaptées à la locomotion. La taupe peut d'ailleurs se mouvoir très vite dans ses galeries, à l'allure d'un homme marchant. Pour un si petit animal, c'est déjà très bien.

Les quatre pattes sont polydactyles, munies de 6 doigts, exceptionnel chez les mammifères. Le 6^{ème} doigt provient du développement d'un os du poignet. Il est donc formé d'un os unique



Wildphoto

et non d'une série d'osselets (voir image ci-contre). Il n'est pas terminé par un ongle, il se détache donc moins de la main et parfois est presque invisible.

Les sens de la taupe sont, eux aussi, bien adaptés à la vie souterraine. Son sens le plus développé est le sens tactile. Des poils tactiles sont présents sur le museau, les pattes, la queue, etc. Ce qui lui permet de ressentir son environnement proche facilement mais aussi de ressentir les vibrations du sol, par exemple quand un prédateur approche en surface. Au bout du museau, la taupe possède aussi une série de cellules très innervées, parfois recouvertes de petits poils; cet ensemble forme l'organe d'Eimer. Cet organe est très efficace, il est « l'œil » de la taupe et identifie tout ce qui se trouve dans son entourage ; il détecte la moindre vibration. La taupe est aussi dotée d'un très bon odorat, ce qui lui permet de repérer certaines proies même à travers quelques centimètres de terre. En l'absence de pavillon auriculaire, on pourrait penser que la taupe n'a pas l'ouïe fine, mais bien au contraire, elle entend parfaitement. Son ouïe lui permet d'ailleurs de repérer les proies présentes dans les galeries, très rapidement. Par contre, la taupe n'a pas une bonne vue, elle ne détecte pas les mouvements. Une fois à la surface elle peut alors devenir une proie facile pour les prédateurs.

Habitat

La taupe vit dans un réseau de galeries complexes. La longueur totale des galeries dépend fortement de la disponibilité en proies; elle peut atteindre 200 mètres. La taupe peut creuser jusqu'à 20 mètres de galeries par jour dans des cas extrêmes. Mais quand la nourriture est abondante, elle ne creusera pas ou seulement quelques mètres par jour; peu de taupinières seront alors présentes. Les galeries sont situées à quelques dizaines de centimètres de profondeur, souvent de 10 à 30 cm. Pour pou-



Image représentant en 3D la patte antérieure d'une taupe où l'on voit clairement la différence entre le 6^{ème} doigt et les cinq autres. (Mitgutsch et al., 2014 Biology Letters)

voir se déplacer sans soucis, son poil est implanté de manière perpendiculaire à la peau, ce qui permet à la taupe d'aller en avant ou en arrière dans ses galeries sans que le pelage soit à rebrousse-poil.

Après quelques heures de chasse, la taupe rejoint rapidement une chambre faite de feuilles ou d'herbes : ce qu'elle trouvera à l'extérieur proche des taupinières. Elle dort alors profondément, souvent trois à quatre heures, tellement profondément que sa température chute de quelques degrés et que sa respiration ralentit. Souvent, cette chambre est souterraine et invisible, mais si le sol est trop humide, elle peut construire son nid dans une plus grosse taupinière, bien protégée sous un buisson par exemple.



Vildaphoto

Le peu d'aération dans les galeries de la taupe mène à un souci que peu d'entre nous connaissent : le manque d'oxygène et une concentration élevée en dioxyde de carbone. Mais la taupe a plus d'un tour dans son sac ; au fil du temps, elle s'est adaptée à cet environnement hostile. Elle a des poumons énormes, deux fois la taille de ceux des mammifères de sa catégorie. Elle a aussi deux fois plus de sang et celui-ci contient le double d'hémoglobine. Au final, elle a un sang assez similaire à celui du lama ! Cet animal d'altitude fait souvent, lui aussi, face à une concentration faible en oxygène.

Nourriture

Comme beaucoup le savent, la taupe a un mets préféré : le lombric ou ver de terre. Mais elle n'est en fait pas très difficile et va se nourrir de tout ce qui lui passe sous le nez : carabes, chenilles, larves, mille-pattes, œufs de fourmis, etc. La taupe possède très peu de réserve d'énergie, souvent stockée sous forme de graisse chez les autres animaux. Pour faire face à des jours difficiles, elle a donc mis au point une technique ingénieuse : elle va constituer des réserves de lombrics. Pour se faire, elle va leur couper la tête d'un coup de dent et les placer dans un endroit de stockage. Sans leur tête, les lombrics sont comme anesthésiés, ils ne pourrissent quasiment pas, ce qui est fort utile pour notre amie.

Chasse à la taupe

Hélas, la taupe est encore souvent considérée comme un animal nuisible pour beaucoup. Ses taupinières ne sont pas appréciées dans de nombreux jardins. Elles sont alors traquées par des taupiers, piégées ou empoisonnées. La taupe est une proie de certains rapaces et carnivores. En les éliminant, on réduit leur source de nourriture déjà rare. De plus, les taupes empoisonnées sont parfois mangées par des prédateurs qui sont à leur tour empoisonnés. Les taupes apportent beaucoup aux jardiniers : les galeries drainent le sol, et les taupinières permettent de brasser la terre et de ramener des substances utiles à la surface. Finalement, c'est un bon prédateur de certaines larves et de vers pouvant être nuisibles aux cultures. ●

Le legs, perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le..... à.....(date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :

Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant..... (appartement, terrain...), situé à..... (adresse complète).

Fait à..... le..... (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

Lauréats du concours photos 2015 : Les oiseaux et leurs petits



La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux est très heureuse de vous présenter les trois lauréats de son concours photos.

Nous voulions toutes et tous vous féliciter de la grande qualité des photos reçues

N'hésitez pas à réitérer l'aventure l'année prochaine ! Nous vous communiquerons le thème du prochain concours début 2016.



PRIX DU JURY « Gallinule poule d'eau et son petit » par **Frédéric Demeuse**



PRIX DE LA LRBPO « *La grenouille et les martins* » par **Alain Cady**



PRIX DU PUBLIC « *Hirondelles rustiques* » par **Olivier Embise**

AGENDA

BALADES NATURE

Samedis 11 avril, 16 mai & 20 juin 2015

Lessive (Rochefort) • 1 matinée.

Les oiseaux et leurs chants au printemps.

Excursion printanière dans la réserve naturelle du Cobri.

R.D.V. : 9 h. à l'entrée de la station des antennes Belgacom (maintenant Proximus).

Prévenir Michel DAVID de votre venue

michel.david@topbd.be ou tél: 084.212931.

Samedis 18 avril & 2 mai 2015

Heure-en-Famenne (Somme-Leuze) • 1 matinée.

La réserve au printemps.

Visite abordant l'histoire du site.

R.D.V. : 9 h 30, au Centre Nature Jalna, rue du Bois Nolomont, 9 Heure-en-Famenne.

Prévenir Jean-Claude BEAUMONT de votre venue et renseignements : beaumont@skynet.be.

Dimanche 26 avril 2015

Uccle • 1 matinée.

balade à l'écoute des oiseaux

Visite abordant l'histoire du site.

R.D.V. : 8h av de la chênaie devant le cimetière d'Uccle.

Prévenir : Ludovic Petre 0472/719 790 ou 02/374 60 34 • kauwberg@Skynet.be.

Dimanche 17 mai & 7 juin 2015

Lessines • 1 matinée ou 1 après-midi.

La réserve naturelle de 'Prés Rosières'.

Excursion printanière dans la réserve naturelle.

R.D.V. : Le 17 mai à 14h30 ou le 7 juin à 9h30.

Prévenir Godfried MERLEVEDE de votre venue et derietbeemd@hotmail.com ou 068/300107.

Samedi 20 juin 2015

Florefe • 1 matinée.

Les hirondelles.

Balade à la découverte des hirondelles.

R.D.V. : 9h30, à la gare de Franière, Place de la gare.

Prévenir Ludvine JANSSENS de votre venue ludvine.janssens@birdprotection.be ou 0471/400673.

.....
NATURALISTES DE BELGIQUE ET LIGUE ROYALE
BELGE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX
.....

Dimanche 26 avril 2015

Olloy-sur-Viroin (Viroinval) • 1 journée.

Les oiseaux du talus ardennais.

Excursion ornithologique printanière aux alentours de la vallée du Ry de Noye.

R.D.V. : 9h, aire de stationnement après l'ancien pont de pierre surplombant le Viroin (rue des Mines). Emporter son pique-nique.

Guide : Thierry DEWITTE 0476 75 25 37.

Org. : Le Viroinval, CNB avec la LRBPO et le ReNArd (Fr).

Samedi 27 juin 2015

Nismes (Viroinval) • 1 après-midi.

Découvertes botanique et ornithologique.

Prospection de la réserve naturelle LRBPO dite « Sous St-Roch ». Idéalement prévoir loupe 10x, jumelles et bottines.

R.D.V. : 14h, à l'entrée de la réserve, sur le parking du terrain de football des jeunes de Nismes.

Guide : Bernard CLESSE, conservateur, 060 31 26 36.

Org. : Le Viroinval, section des CNB avec la LRBPO.

ECO-GESTION

Dimanche 28 juin 2015

La Hulpe • 1 matinée.

Gestion du Bois des Dames.

Arrachage des Cerisiers tardifs au Bois des Dames.

R.D.V. : 9h30 à l'entrée de la réserve communale du Bois des Dames, accès par le Chemin du Gros Tienne près du petit pont.

Prévenir Emmanuel VERHEGGHEN de votre venue et renseignements : everhegghen@skynet.be.

STAND LRBPO

Vendredi 8 mai > Dimanche 10 mai 2015

Bruxelles • 3 journées.

Salon Brussels Garden Festival

Horaires : Le 8 mai de 14h à 20h • Le 9 mai de 10h à 19h
Le 10 mai de 10h à 19h.

Adresse : Parc du Cinquantenaire, 1000 Bruxelles.

Dimanche 31 mai 2015

Bastogne • 1 journée.

Salon Nature de Bastogne

Horaires : de 10h à 18h.

Adresse : Parc Elisabeth - rue de la Porte Haute - 6600 Bastogne.

Dimanche 6 Juin 2015

Bruxelles • 1 journée.

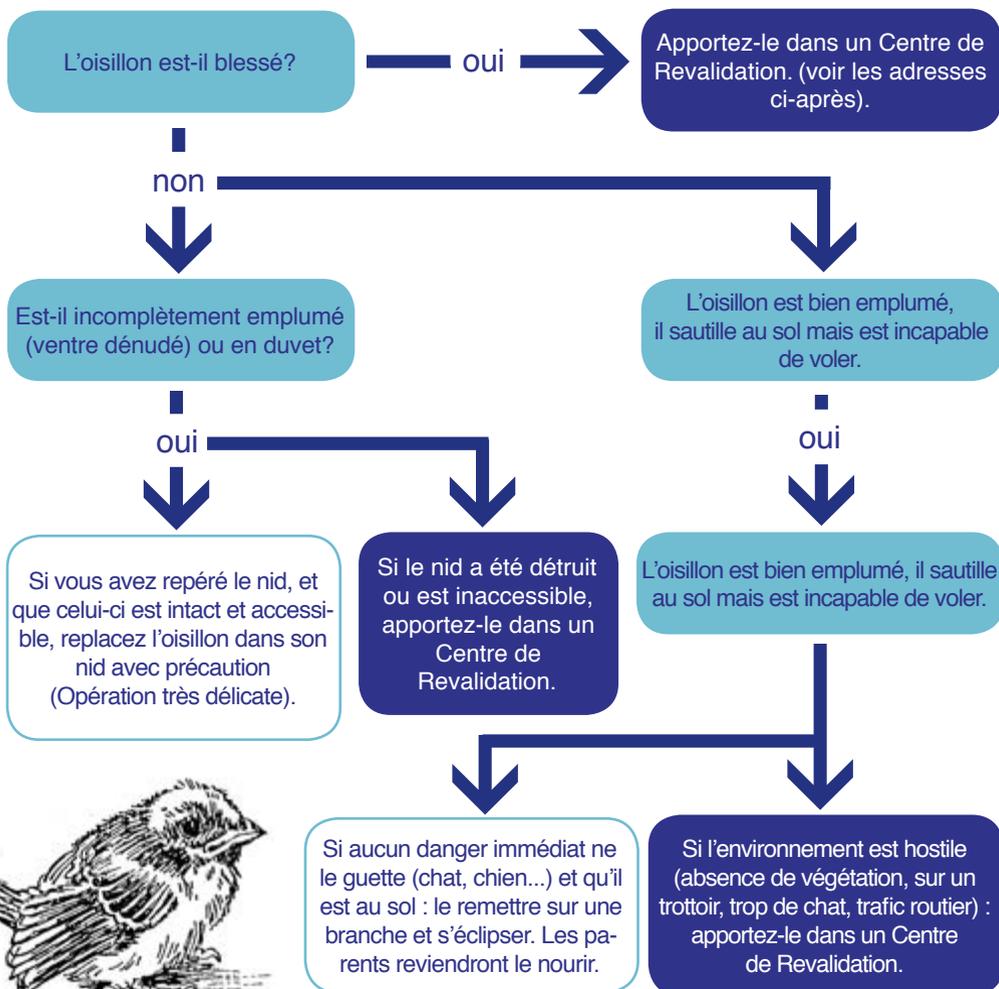
La Fête de l'Environnement à Bruxelles

Horaires : de 10h à 18h.

Adresse : Parc du Cinquantenaire, 1000 Bruxelles.

Vous trouvez un oisillon au sol. Que faire ?

Avant tout : ne pas intervenir sans avoir préalablement évalué correctement la situation de l'oisillon en fonction de son état, des facteurs de danger potentiel ou de risques imminents qui peuvent le menacer.



Bilan 2014



L'année 2014 fut encore bien remplie pour toute l'équipe du Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage de la région de Bruxelles-Capitale, avec pas moins de 1920 animaux accueillis dans l'hôpital de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux.

Texte & photos : Nadège pineau

Suite à un hiver exceptionnellement doux (les thermomètres ont affiché une moyenne de 6,3°C contre 3,6°C pour les normales saisonnières, selon l'Institut Royal Météorologique de Belgique) et un printemps particulièrement radieux, une bonne production d'insectes et de plantes ont permis aux oiseaux de nourrir leur progéniture sans encombre. Le résultat : une baisse de mortalité et de nombreux jeunes à l'envol, parfois trouvés en détresse et acheminés vers notre centre.

En 2014, nous avons recueilli 1116 animaux sauvages indigènes dont 988 oiseaux. Parmi ce millier d'oiseaux, 45% étaient des juvé-

niles. En 2013, 922 oiseaux sauvages avaient été recueillis mais seulement 22% étaient des juvéniles. Les jeunes oisillons demandent énormément d'attention et de temps, contrairement à un adulte : un oisillon de mésange doit être nourri toutes les 15 minutes : la période de nidification fut donc un moment intense et éprouvant pour toute notre équipe.

Cela représente beaucoup d'investissements, qui ne sont pas toujours nécessaires. En effet, comme chaque année, beaucoup de ces oiseaux tombés du nid ne sont pas en perdition : contrairement à ce que l'on peut penser, un oiseau au sol n'est pas systématiquement abandonné par



Faucon crécerelle juvénile.

ses parents. Le bon réflexe : replacer l'oisillon dans son abri naturel ou sur une branche et s'éloigner. Quelques autres conseils sont donnés plus loin dans le texte.

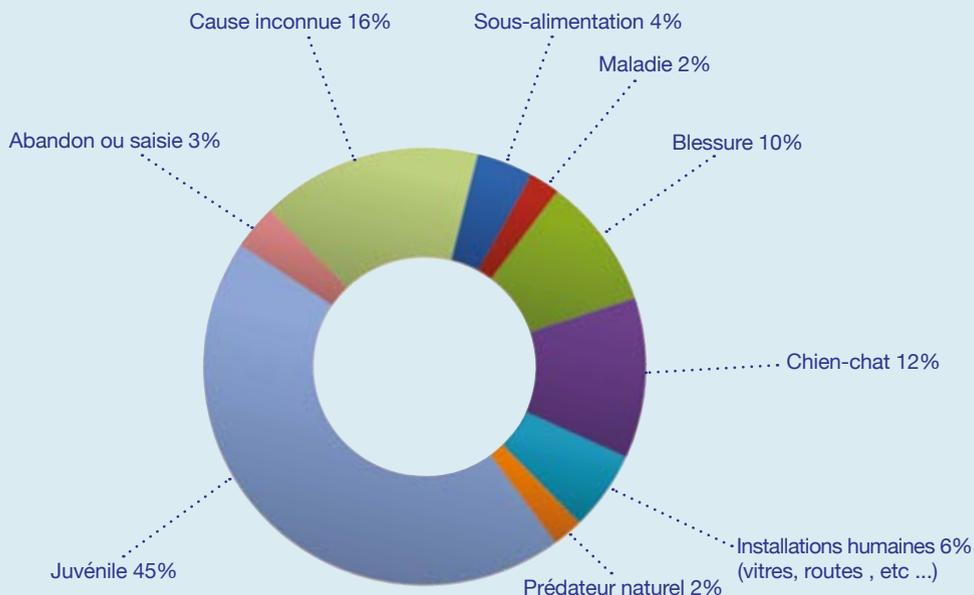
L'imprégnation est un autre cas problématique constaté cette année. Des particuliers, pleins de bonnes intentions, trouvent un jeune animal en détresse et choisissent de le garder et d'en prendre soin. Malheureusement, cela a de graves conséquences sur l'avenir et la bonne réintroduction à l'état sauvage de l'animal. Citons, comme exemple, cette mésange, recueillie et élevée par une vétérinaire, qui n'avait pas peur des chats car les côtoyant au quotidien, ou cet écureuil qui réagissait à son prénom et rejetait le contact de ses congénères. Il faut à ce moment-là beaucoup de temps, de patience, et une infrastructure particulière pour redonner à ces animaux une part de sauvage, et leur permettre de survivre loin des hommes, bien souvent mal informés ou mal intentionnés.



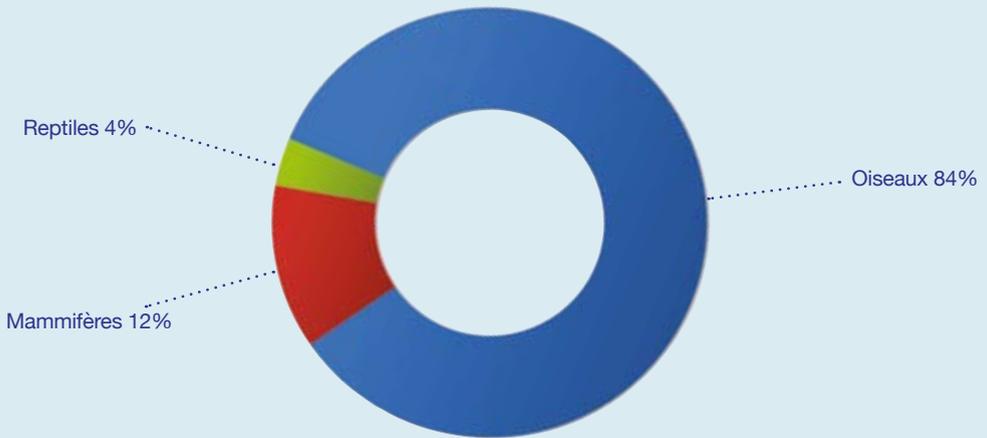
Jeunes écureuils roux.

Profitions-en pour rappeler que la détention d'animaux sauvages est interdite, et que seuls les centres de revalidations sont aptes à apporter à un animal les soins et l'éducation alimentaire et sociale nécessaires à sa survie en milieu sauvage. De nombreuses espèces d'oiseaux ont donc été recueillies. Le record revient au pigeon ramier (210 oiseaux), au merle noir (116 oiseaux) et au canard colvert (113 oiseaux).

CAUSES D'ENTRÉE POUR LES OISEAUX SAUVAGES INDIGÈNES



PROPORTION DES ANIMAUX RECUEILLIS AU CENTRE



Cette année fut marquée par un sauvetage particulièrement émouvant : celui de quatre poussins de chouettes hulottes, âgées d'à peine quelques semaines, dont le nid a été détruit suite à une tempête. Face aux éléments, aucunes d'entre elles n'auraient survécu hors de leur nid. C'est donc avec un suivi minutieux, et beaucoup d'attention, que les chouettes ont grandi, même la plus fébrile, souvent la première à mourir à l'état sauvage. Transférées vers le centre de revalidation Natuurhulpcentrum d'Opglabeek où elles ont appris à chasser avec des sauvages, elles ont pu être relâchées en septembre dernier.



Les quatre poussins de chouettes hulottes.





Fin mars, la prompt réactivité des agents de Bruxelles environnement du Parc de Roodebeek n'aura malheureusement pas permis de sauver un grand cormoran victime de la pêche, incapable de reprendre son envol, affamé et affaibli. Tout de suite transféré au Centre de revalidation d'espèces sauvages d'Anderlecht, ce dernier a été pris en charge et opéré par notre vétérinaire, afin de retirer les hameçons de son œsophage. L'opération a mis en évidence un leurre artificiel bardé de deux hameçons triples destinés à la pêche au brochet. Les dards plantés profondément dans l'œsophage entravaient sa digestion. Le cormoran très affaibli a malheureusement succombé quelques heures après l'opération.

Plus qu'une pratique, sont en cause ici l'utilisation de matériaux à durée de vie très longue et l'absence de prise en compte des dégâts collatéraux dans le cahier des charges des fabricants de ces produits. La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux dénonce le nombre des oiseaux victimes de leurres, hameçons et autres bas de lignes ou bouts de fil à la dérive.

Ce cormoran n'est pas la seule victime, nous recevons régulièrement des cygnes avec les pattes entravées et des pigeons suspendus à des arbres par des fils de pêche.

Au mois de mai, notre soigneuse est appelée sur une intervention : un héron se trouve dans le parking extérieur d'une auberge de jeunesse. Après visite chez notre vétérinaire et radiographie, il s'avère que l'oiseau présente une grave fracture de l'aile causée par un plomb. Mal-





heureusement, l'animal n'a pu être sauvé. Une plainte a été déposée auprès de l'IBGE.

Et parmi tous ces visiteurs, un hôte de marque : une cigogne blanche arrivée chez nous en état de choc, suite à une collision avec un véhicule. Après plusieurs semaines de soins, elle a joyeusement retrouvé la liberté du côté du Zwin et a rejoint ses congénères présents sur place.

En novembre, un particulier est venu déposer à notre Centre de revalidation un hérisson blessé. Coincé dans un grillage, cette personne avait dû découper les câbles métalliques pour libérer l'animal.

Après auscultation, il s'est avéré que l'animal présentait des blessures sévères : la peau était

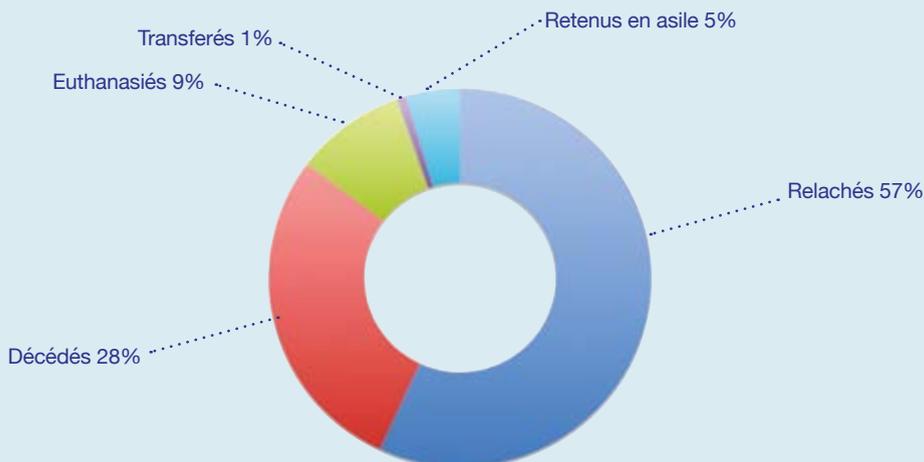
cisaillée tout autour de son torse et il présentait une perforation de la cage thoracique. Cela nous laissait à penser que l'animal était resté plusieurs jours ainsi. Nous n'avions que peu d'espoir quant à une rémission, le risque d'infection étant très élevé.

Mais après des heures d'acharnement, des semaines de soins et d'attention, la plaie s'est refermée petit à petit, l'infection a été évitée, et l'animal ne présente plus maintenant qu'une jolie cicatrice.

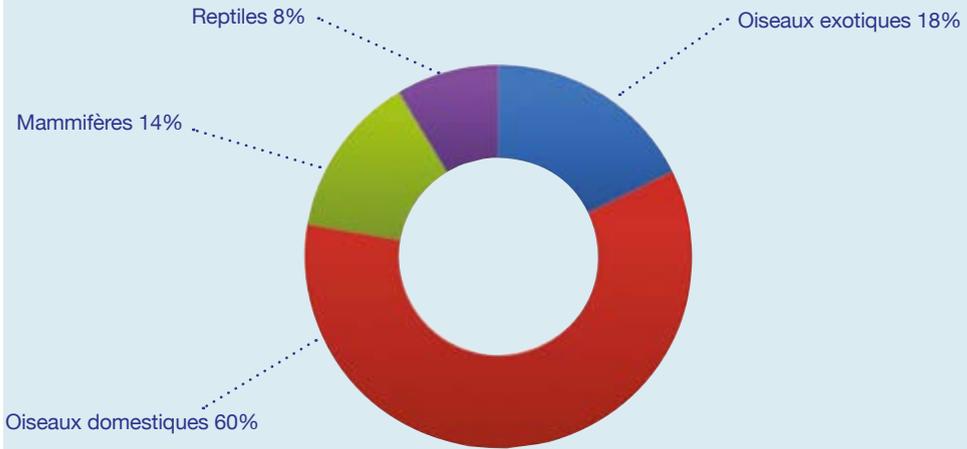
Encore sous observation mais en parfaite santé, le hérisson sera relâché au printemps prochain !

Toute l'équipe fut également surprise d'accueillir fin 2014 dans le centre de revalidation de Bruxelles-Capitale un marcassin de quelques se-

CAUSES DE SORTIE POUR LES ANIMAUX SAUVAGES INDIGÈNES



PROPORTION DES ANIMAUX EXOTIQUES ET DOMESTIQUES RECUEILLIS AU CENTRE



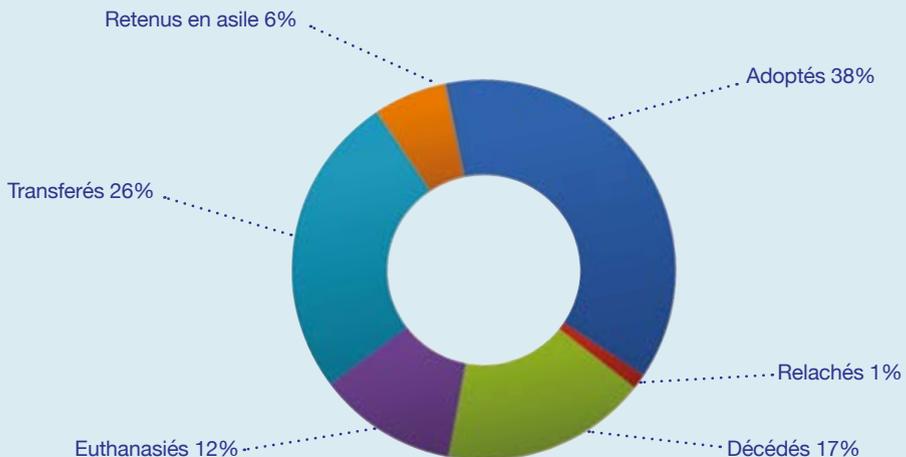
maines à peine (voir article « Une star bien malgré elle »), ramenée par un chasseur ardennais ayant fait fuir la mère. L'animal se trouve toujours dans nos locaux et une solution pour son placement est en cours de validation, puisque l'animal n'est malheureusement pas relâçable ni en région wallonne ni en région bruxelloise.

En tout, 635 animaux ont été relâchés, ce qui correspond à un taux de réussite de 57%. Tandis que 51 animaux sont encore en soin. Concernant les animaux domestiques et exo-

tiques, 804 animaux sont passés par nos locaux. Abandonnés, perdus, saisis ou trouvés blessés, nous tentons pour la plupart de les placer à l'adoption et ainsi leur donner une seconde chance : 38% d'entre eux ont directement retrouvé une nouvelle famille d'accueil, et 26% d'entre eux ont été transférés vers des centres spécialisés.

Comme chaque année, le pigeon biset des villes est l'oiseau le plus présent dans la section des oiseaux domestiques (326 pigeons accueillis dans nos locaux) : en nombre dans la capitale, les obstacles auxquels il doit faire face (trafic rou-

CAUSES DE SORTIE DES ANIMAUX EXOTIQUES ET DOMESTIQUES





tier, maladies, vitres, etc.) en fait la victime la plus courante.

Cette année fut riche en collaborations : plusieurs services se sont ainsi unis pour la sauvegarde de la faune sauvage.

Tout d'abord, entre les différents Centres de revalidation de Belgique. A titre d'exemple, plusieurs rapaces ont été transférés au Natuurhulpcentrum d'Oppglabbeek, centre le plus important de Belgique, bénéficiant d'infrastructures beaucoup plus adéquates. Le 14 septembre, notre soigneuse Nadège Pineau et une partie de nos bénévoles ont d'ailleurs visité ce Centre de Revalidation situé dans le Limbourg. La visite fut fructueuse et nos visiteurs ont appris beaucoup grâce à leur expérience acquise depuis 1976. C'est d'ailleurs grâce au financement par la Ligue, que ce Centre a pu débiter.

Le Centre de revalidation (CREAVES) de l'Aquascope de Virelles a lancé un appel pour le financement d'une nouvelle annexe. La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux a répondu à l'appel en finançant 10% du montant nécessaire pour l'achat des matériaux, soit 500€. Si vous aussi, vous voulez les aider, voici

le numéro de compte 260-0359500-87 de Virelles-Nature avec la mention CREAVES - Virelles. Grâce à vous, les oiseaux accidentés pourront à nouveau retrouver leur liberté.

Nous avons été sollicités par Bruxelles-Environnement, notamment dans le cadre de la destruction de nids de Conures Jeunes Veuves, place Guy d'Arezzo à Uccle, qui menaçaient de s'effondrer et constituaient donc un danger pour les riverains. La LRBPO était sur les lieux



afin de s'assurer qu'aucun animal n'était mis en danger.

Début 2014, nous avons participé à la réunion annuelle des Centres de revalidation de Wallonie, organisée par le Département Nature et Forêts de la Région wallonne.

Le Département Nature et Forêts de Wallonie a également fait appel à la Ligue dans le cadre d'une détention illégale de rapaces européens. Ce ne sont pas moins de 13 rapaces qui ont été saisis pour irrégularités administratives.



Vincent bozzolan



Jean-Marc Montaigne

L'équipe était également présente sur le terrain lors de deux grandes manifestations, aux côtés, entre autres, de Gaia, Animaux en Péril et Biteback :

La première, devant le monde sauvage d'Aywaille le 15 mars 2014, marquant notre position contre la captivité des animaux sauvages. Cette manifestation faisait suite à la fin tragique de Morgi, la panthère des neiges, abattue par un garde après une cavale de plusieurs heures.

Celle-ci s'était échappée de sa prison en brisant la vitre qui la séparait du monde extérieur. Le rapport d'enquête du SPF bien-être

animal avait mis en exergue le fait que les normes minimales pour la détention de cette espèce n'avaient pas été respectées.

La seconde devant l'Atomium de Bruxelles, lors du grand rassemblement du 28 juin 2014 réclamant la fermeture des delphinariums en Europe, aux côtés de Ric O'Barry, ancien dresseur de la série Flipper devenu ardent défenseur des dauphins à travers le monde.

Pour finir, 2014 signe également la mise en place d'une collaboration avec le service des pompiers de Bruxelles-Capitale pour une rapidité d'intervention accrue dans le sauvetage des animaux sauvages. Les hommes de la section animalière des différentes casernes de Bruxelles ont été formés par nos soins à la capture et manipulation d'animaux sauvages, et une procédure d'accueil et de prise en charge, 24 heures sur 24, des animaux blessés a été mise en place.

Merci donc à nos collaborateurs et à nos bénévoles qui nous aident chaque jour, mais aussi à vous qui participez, directement ou indirectement, à la protection de la biodiversité. Continuons ensemble notre combat pour la faune sauvage, et si ce n'est pas encore le cas, rejoignez-nous ! ●

Une star bien malgré elle

Certains d'entre vous l'ont peut-être vue au journal télévisé, ou l'ont entendue grogner à la radio... Cette jeune étoile n'a pourtant rien demandé et aurait bien préféré rester auprès des siens...

Nadège Pineau

Triste histoire que celle de ce marcassin, en soin dans notre centre de revalidation de Bruxelles-Capitale, objet de toutes les attentions depuis quelques semaines... La Capitale, Télé Bruxelles, la DH, Tv Brussel, RTBF, Radio contact, la Une, tous se sont intéressés à son cas...

Voici le déroulement des faits, tels qu'ils nous ont été décrits par les protagonistes ayant amené l'animal dans notre centre : dans la journée du vendredi 28 novembre, plusieurs chasseurs de la Région wallonne auraient fait fuir une laie

pendant leur partie de chasse. Quelle ne fut pas leur surprise, alors, de voir apparaître, en cette période de l'année, un marcassin !

Effectivement, il s'agit là d'une drôle de rencontre, puisque la laie ne met généralement bas qu'au début du printemps. Mais, d'après le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA), il est de plus en plus courant d'observer des naissances tout au long de l'année suite au nourrissage intempestif prodigué par les chasseurs eux-mêmes. Cette naissance soulève donc l'une des nombreuses probléma-



Le marcassin lors de son arrivée :
il pesait 600 grammes.

tiques liées à la chasse : les chasseurs, souhaitant avoir de quoi tirer, nourrissent à outrance le gibier. Les laies sont alors assez grosses pour avoir plusieurs portées dans l'année.

Mais revenons-en à nos moutons, ou plutôt à notre sanglier ! Les chasseurs décident donc de prendre l'animal et contactent les centres de revalidation les plus proches. Aurait-il été pris de remords de voir ce petit errer sans sa mère ? Bruxelles étant la seule région où le sanglier est une espèce protégée, à l'instar de toute espèce sauvage indigène, c'est donc chez nous que l'un des chasseurs a transféré le petit, celui-ci s'avérant être une femelle. Immédiatement réchauffée et biberonnée, celle-ci se porte bien et grossit à vue d'œil. Adulte, elle pourra atteindre les 130 kg.

Malheureusement, elle ne pourra jamais être relâchée dans la nature ; ni à Bruxelles (trop peuplé et trop dangereux) ni en Wallonie (puisque le lâcher de grand gibier y est interdit !).

Une place lui a été trouvée dans un parc « zoologique », ultime solution qui s'offre à elle. Mais soyons clair, pour la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, ce n'est pas une place en or... Quelle que soit la taille de l'enclos, un animal sauvage n'a pas sa place en captivité !

Avoir « sauvé » la vie de ce marccassin n'expie pas les dérèglements créés dans nos écosystèmes et l'acte de cruauté pratiqué par « loisir ». En plaçant des centaines de kilogrammes de maïs, de blé, etc. dans les forêts, à disposition des grands mammifères, les chasseurs créent un déséquilibre important pour les sangliers. Ceux-ci se reproduisent à la mauvaise saison.

En chassant la laie, ces personnes ont condamné ce jeune sanglier à ne plus jamais connaître la vie sauvage... ●

¹ Loi sur la chasse, Art. 12bis. § 1^{er}

VOUS PARTEZ EN VACANCES?

nous pouvons garder vos animaux!

TARIF • TVA comprise

PETIT OISEAU (CANARI, PERRUCHÉ ...)	2€ / JOUR
GRAND OISEAU (GRIS DU GABON, CACATOËS ...)	8€ / JOUR
PETIT MAMMIFÈRE (HAMSTER, LAPIN ...)	3€ / JOUR
NAC (TORTUE, IGUANE ...)	Prix sur demande.

CONTACT

LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht Tél. : 02 521 28 50
GSM : 0496 261 377 • protection.oiseaux@birdprotection.be



Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximiser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50 • GSM : 0496 261 377
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h. à 20h.)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasné-lez-Anvaing
Tél. : 069 86 61 38 • GSM : 0474 47 57 00

- 7 Pierre Patiny, rue Jules Despy 96
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 Philippe Burgeon, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Jany Crispeels, rue Maison Blanche 5
4217 Héron • GSM : 0475 96 00 94

- 11 Le Martinet A.S.B.L, rue Fond Marie 563
4910 Theux • GSM : 0496 76 83 55

- 12 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53 • GSM : 0471 50 24 07

- 13 Aves - Ostkantone, Ländesgasse 4
4760 Murringen (Bullange)
Tél. : 080 64 25 66 • GSM : 0497 26 86 24

- 14 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 15 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 16 Alain Watrissant, rue Sonnetty 4 - 6700 Arlon
Tél. : 063 22 37 40 • GSM : 0498 23 07 38



17 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

18 Mieke De Wit, Boeyendaal 74
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

19 Marcel Peeters, Floris Verbraekenlei 32
2930 Brasschaat
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant flamand

20 Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre occidentale

21 Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre orientale

22 Nick De Meulemeester, Liedermeeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46

23 Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03

24 Nancy Van Liefvering, Filip Berlenge, Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

25 Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06

26 Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

27 Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 0033 3 88 01 48 00

28 L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 0033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

29 Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas. Tél. : 0031 76 597 41 65



Recueillir • Soigner • Relâcher



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! **Les soigner dans nos Centres de Revalidation**

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».